



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1304

th MEETING: 13 OCTOBER 1966

ème SÉANCE: 13 OCTOBRE 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Provisional agenda (S/Agenda/1304).....	Page 1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 21 September 1966 from the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7503)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1304).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 21 septembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7503).....	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDRED AND FOURTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 13 October 1966, at 10.30 a.m.

MILLE TROIS CENT QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 13 octobre 1966, à 10 h 30.

President: Lord CARADON (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1304)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 21 September 1966 from the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7503).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 21 September 1966 from the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7503)

1. The PRESIDENT: As agreed at the 1303rd meeting of the Council, and owing to the limited number of seats available at the Council table, I shall now invite the representatives of the Democratic Republic of the Congo and Portugal to take their places at the Council table, and the representatives of the United Republic of Tanzania, Burundi, the Central African Republic and the Congo (Brazzaville) to take the places reserved for them at the side of the Council Chamber.

At the invitation of the President, Mr. J.-M. Bomboko (Democratic Republic of the Congo) and Mr. F. B. de Miranda (Portugal) took places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. C. Y. Mgonja (United Republic of Tanzania), Mr. T. Nsanze (Burundi), Mr. F. Gon (Central African Republic) and Mr. J. Mouanza (Congo, Brazzaville) took the places reserved for them.

2. The PRESIDENT: The Security Council will now continue its consideration of the complaint submitted to it on 21 September by the Democratic Republic of the Congo.

Président: Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1304)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 21 septembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7503).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 21 septembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7503)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Comme convenu par le Conseil lors de la 1303ème séance, et en raison du nombre limité de sièges disponibles à la table du Conseil, j'invite maintenant les représentants de la République démocratique du Congo et du Portugal à prendre place à la table du Conseil et les représentants de la République-Unie de Tanzanie, du Burundi, de la République centrafricaine et du Congo (Brazzaville) à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. J.-M. Bomboko (République démocratique du Congo) et M. F. B. de Miranda (Portugal) prennent place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. C. Y. Mgonja (République-Unie de Tanzanie), M. T. Nsanze (Burundi), M. F. Gon (République centrafricaine) et M. J. Mouanza (Congo-Brazzaville) occupent les sièges qui leur ont été réservés.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la plainte qui lui a été soumise le 21 septembre par la République démocratique du Congo.

3. Mr. KEITA (Mali) (translated from French): More than ten days ago, the Security Council received a complaint from the Democratic Republic of the Congo concerning interference in its domestic affairs by Portugal. That complaint was contained in the letter dated 21 September 1966 [S/7503] addressed to the President of the Security Council by the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations.

4. The representatives of Nigeria, Uganda and Jordan have entrusted me with the honourable task of introducing to this Council, on behalf of their countries and of Mali, the draft resolution [S/7539] which is now before the Council.

5. If we consider the various upsets and upheavals which are shaking the newly independent nations and which are here and there reflected in coups d'état and the destruction of all stability—that stability which is so essential to the normal and harmonious development of these young countries—if we consider the fact that a number of these domestic upheavals suffered by our young States are the work of foreign hands, and if we recognize, finally, that the Congo (Kinshasa), from which we hear today yet another cry of distress, is an African country whose wealth and size have brought since its independence the train of intrigue, suffering and bloodshed of which all here are aware, there can be no doubt that every member of this Council shares the anxiety and anguish which overwhelm us when confronted with the complaint now before the Council.

6. As everyone knows, in the normal course of the diabolically calculated neo-colonialist process the last champions of retrograde ideas continue—in spite of the irreversible course of history and from nostalgia for a colonial era which has passed for ever—to cherish the illusion that a foothold in one State of the continent will open the way, through paternalism and corruption, to a treacherous reconquest the very idea of which is to be condemned.

7. Though some are concerned over the Congolese complaint and others find it inadequately supported, all—I am glad to say—recognize that the colonialism which was the cause underlying it is still a subject of considerable concern because of the many crimes it has led to through the centuries on our continent. Thus Africans, whatever their country, feel concerned by any event relating to colonialism, particularly when, once again, the accused is Portugal, which, by its unco-operative attitude and scornful defiance of the pertinent resolutions of our Organization, remains an upholder of the vilest form of colonialism known to our age.

8. Everyone here is aware that, despite the universal condemnation and unanimous discredit it has earned, Portugal persists in its policy of terror and subjugation of the peoples still under its domination. The active participation of African spokesmen in this debate has proved, if proof were still needed, that our whole continent is ready and determined to combat any fresh stirrings of colonialism, from whatever source. The Democratic Republic of the Congo,

3. M. KEITA (Mali): Il y a déjà plus de 10 jours que le Conseil de sécurité a été saisi d'une plainte de la République démocratique du Congo pour ingérence dans ses affaires intérieures contre le Portugal; lettre, en date du 21 septembre 1966 [S/7503], adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. Les représentants du Nigéria, de l'Ouganda et de la Jordanie m'ont confié le devoir d'introduire auprès de notre conseil, au nom de leurs pays et du Mali, le projet de résolution [S/7539] dont sont à présent saisis les membres du Conseil.

5. Si l'on considère les différents remous et soubresauts qui secouent les jeunes nations et qui se manifestent ici et là par des coups d'Etat et par la destruction de toute stabilité dont les jeunes pays ont le plus grand besoin pour leur développement normal et harmonieux, si l'on considère que nombre de ces bouleversements internes, dont sont victimes nos jeunes Etats, sont le fait de mains étrangères, si l'on veut enfin reconnaître que le Congo (Kinshasa), d'où nous parvient aujourd'hui encore un cri de détresse, est l'un des pays africains dont l'étendue et la richesse lui ont valu depuis son indépendance le cortège d'intrigues, de souffrances et de sang que nul n'ignore ici, il n'y a aucun doute que chaque membre de ce conseil ressent en lui et partage l'inquiétude et l'angoisse qui nous envahissent face à la plainte dont le Conseil se trouve saisi.

6. Personne n'ignore que, selon le processus normal d'un néo-colonialisme diaboliquement calculé, les derniers tenants de conceptions rétrogrades continuent, en dépit de la marche irréversible de l'histoire et dans la nostalgie d'une époque coloniale à jamais révolue, à nourrir l'illusion selon laquelle une brèche dans un Etat du continent y trouve, par le truchement du paternalisme et de la corruption, la voie à une perfide reconquête dont l'idée même ne peut être que condamnable.

7. Aussi bien ceux qui sont préoccupés par la plainte congolaise, que ceux qui la trouvent non suffisamment étayée, tous reconnaissent heureusement que la raison coloniale qui en est l'esprit, demeure un sujet d'inquiétude suffisant du fait des nombreux crimes qu'elle n'a cessé d'engendrer tout au long des siècles sur notre continent. C'est ainsi que les Africains, de quelque contrée qu'ils relèvent, se sentent concernés par tout événement qui s'y rapporte, surtout lorsque, encore une fois, l'accusé est le Portugal, qui, par son comportement peu coopératif défiant, tout en les bafouant, les résolutions pertinentes de notre organisation, demeure l'un des tenants de la forme du colonialisme la plus vile de notre époque.

8. Chacun sait ici que, au mépris de la condamnation universelle et du discrédit unanime qui pèse sur lui, le Portugal persiste dans sa politique de terreur et d'asservissement des peuples qui vivent encore sous sa domination. La participation active de responsables africains à ce débat a démontré, s'il en était encore besoin, combien notre continent entier est prêt et décidé à combattre toute nouvelle velléité de colonialisme, de quelque origine que cela vienne. La

through its distinguished Foreign Minister, has stated in the most moving terms in this Council:

"The Democratic Republic of the Congo is a peace-loving country. The principle on which its foreign policy is based is the spread of peace in a world freed from servitude, where the right of all peoples to freedom is recognized. In bringing this matter before the Security Council, my country is not prompted by a spirit of either vengeance or vindictiveness towards Portugal. Furthermore, my country has nothing to ask of the Lisbon Government except—following the example of the other African countries and in conformity with the resolutions of the General Assembly—the immediate liberation of the African peoples who are subject to its unjust domination.

"What the Democratic Republic of the Congo wishes to do before this Council today is rather to draw the attention of the world to the threat which Portugal's interference in the domestic affairs of the Congo presents to international peace and security. For the Congo cannot, without endangering its survival, tolerate such interference any longer without reacting.

"What the Democratic Republic of the Congo wants is a solemn commitment from the Government of Portugal to refrain in future from giving assistance to any attempts at subversion in its territory. It ventures, therefore, to hope that it will obtain the support of all the members of the Council...

"The Democratic Republic of the Congo hopes, and dares to believe, that the members of this Council, aware of the hazards that attend the birth of a new world, will have no hesitation in giving it their support, and thereby aiding the whole of Africa which cries out to the world for justice.

"My country has suffered a great deal. For six years we have known only suffering and tragedy, and this is a final appeal which I am making here to all countries to leave us in peace, to leave the people of the Congo in peace, so that they may tend their wounds, work in peace and build their country. Our sufferings have always been caused by foreign interference, and we would like all such interference to come to an end." [1302nd meeting, paras. 46-50.]

9. In the course of the debate the representative of Portugal answered by stating, among other things:

"Portugal never denied that some elements of the old Katangese forces had entered Angola. In fact, following exaggerated rumours then circulating, the Portuguese Ministry issued, on 12 February 1963, the following Press note: 'In connexion with the news latterly published on the subject, it is made known that a small number of the old Katangese forces entered Angola, where they asked for political asylum, which was given to them. They were disarmed and interned in accordance with international law.'

République démocratique du Congo, par la voix de son très distingué Ministre des affaires étrangères, a, de la manière la plus pathétique, déclaré au Conseil:

"La République démocratique du Congo est un pays épris de paix. Le principe sur lequel repose sa politique étrangère est l'épanouissement de la paix dans un monde libéré de la servitude et où tous les peuples se voient reconnaître la liberté à laquelle ils ont droit. En portant la présente affaire devant le Conseil de sécurité, mon pays n'est animé, à l'égard du Portugal, ni par un esprit de vengeance ni par un esprit de revendication. Mon pays n'a d'ailleurs rien à demander au Gouvernement de Lisbonne, si ce n'est, à l'instar des autres pays africains et conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, de libérer immédiatement les peuples africains soumis à son injuste domination.

"Non, ce que veut la République démocratique du Congo aujourd'hui, devant ce conseil, c'est appeler l'attention du monde sur la menace que les ingérences portugaises dans les affaires du Congo font subir à la paix et à la sécurité internationales. Car le Congo ne pourrait, sans danger pour sa survie, supporter plus longtemps sans réagir de telles interventions.

"Ce que veut la République démocratique du Congo, c'est un engagement solennel du Gouvernement portugais de se garder à l'avenir de prêter main-forte à toute tentative de subversion sur son territoire. Elle ose espérer, à ce titre, obtenir l'appui de l'ensemble des membres du Conseil...

"La République démocratique du Congo espère et ose croire que les membres de ce conseil, sensibles aux tragédies de l'enfantement d'un monde nouveau, n'hésiteront pas, à travers elle, à prêter leur appui à l'Afrique tout entière qui crie justice à la face du monde.

"Mon pays a beaucoup souffert. Depuis six ans, nous n'avons connu que souffrances et tragédies, et c'est une prière ultime que j'adresse ici à tous les pays de nous laisser tranquilles, de laisser le peuple du Congo tranquille pour qu'il puisse panser ses blessures, travailler dans la paix et construire le pays. Nous avons souffert, toujours à cause des ingérences étrangères et nous voudrions que ces ingérences puissent prendre fin." [1302ème séance, par. 46 à 50.]

9. Ce à quoi, dans la suite du débat, le représentant du Portugal a fait réponse en déclarant entre autres choses:

"Le Portugal n'a jamais nié que certains éléments des anciennes forces katangaises aient pénétré en Angola. En fait, à la suite de rumeurs exagérées qui circulaient alors, le Ministère portugais publia, le 12 février 1963, le communiqué de presse suivant: 'A propos des nouvelles récemment publiées à ce sujet, on signale que certains éléments des anciennes unités des forces katangaises ont pénétré en Angola, où ils ont demandé l'asile politique, qui leur a été accordé. Ils ont été désarmés et internés conformément au droit international.'

"That Press note was issued on 12 February 1963. I have not invented it. This shows that the Portuguese Government never denied that some elements of the old Katangese forces had entered Angola, but they were disarmed and interned in accordance with international law.

"... the gendarmes who had been interned in Angola... asked to be allowed to go back to the Congo, which they did..." [1303rd meeting, paras. 21 and 24.]

10. The draft resolution which has been submitted to the Council on behalf of Jordan, Mali, Nigeria and Uganda has been prepared, calmly and dispassionately, by the African group in the United Nations, with the support of our Asian brothers, with a view to safeguarding our continent from any act which might impair the sovereignty or territorial integrity of our States.

11. We believe that the practice of recruiting and maintaining men without scruples and without ideals, stateless persons, for the purpose of threatening humans, should be proscribed and condemned, incompatible as it is with the noble ideals of our Organization. The Machiavellian measures to which the forces of evil and big money have resorted in order to preserve their hold on the Congo are no secret to anyone here. The admission made here by the representative of Portugal is all the more disquieting because we are not unaware of the systematic work of extermination in which the Government of Portugal is currently engaged against whole populations in Angola, Mozambique and Guinea (Bissau).

12. It is true that the representative of Portugal has told us that in Angola there are no mercenaries, nor camps, nor war material to disturb the peace in the Democratic Republic of the Congo, and we take note of that in the second preambular paragraph of the draft resolution. The sponsors of this draft resolution and all the African States consider it their right to call upon the Council whose function it is to guarantee peace and security for all nations, to make Portugal put an end to any action aimed at threatening the sovereignty and integrity of the Democratic Republic of the Congo.

13. I shall now read out the draft resolution [S/7539]. In the preamble, we state:

"The Security Council,

"Having heard the statements of the representative of the Democratic Republic of the Congo and of the representative of Portugal,

"Taking note of the statement of the representative of the Democratic Republic of the Congo that Angola under Portuguese administration is used as a base of operation for foreign mercenaries for interfering in the domestic affairs of the Democratic Republic of the Congo,

"Taking note further of the statement of the representative of Portugal that there are no mercenaries in Angola, nor camps, nor war material meant to

"Ce communiqué de presse avait été publié le 12 février 1963. Je ne l'ai pas inventé. Cela montre que le Gouvernement portugais n'a jamais nié que certains éléments des anciennes forces katangaises aient pénétré en Angola; mais ils ont été désarmés et internés conformément au droit international.

"... les gendarmes qui avaient été internés en Angola... ont demandé l'autorisation de retourner au Congo, ce qu'ils ont fait..." [1303ème séance, par. 21 et 24.]

10. Le projet qui vous a été présenté au nom de la Jordanie, du Mali, du Nigéria et de l'Ouganda est un projet que le groupe africain de l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui des frères asiatiques, dans le souci d'épargner à notre continent tout acte pouvant porter atteinte à la souveraineté ainsi qu'à l'intégrité territoriales de nos Etats, a élaboré à l'abri de toute passion.

11. Nous pensons que la pratique qui consiste à enrôler et à entretenir des individus sans scrupule et sans idéal, des apatrides, dans le but d'attenter à des vies humaines de même qu'à la sécurité des nations, est à proscrire et à condamner, incompatible qu'elle est avec les nobles idéaux de notre organisation. Personne, ici, n'ignore le machiavélisme auquel ont eu recours les forces du mal et d'argent pour perpétrer leur mainmise sur le Congo. L'aveu enregistré ici même, du représentant du Portugal, est d'autant plus troublant que nous n'ignorons pas la tâche d'extermination systématique à laquelle se livre en ce moment le Gouvernement du Portugal contre des populations entières en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

12. Certes, le représentant du Portugal nous affirme qu'il n'y a plus, en Angola, ni mercenaires, ni camps, ni matériel de guerre pour troubler la paix en République démocratique du Congo, ce dont nous prenons acte dans le deuxième paragraphe du préambule de notre projet de résolution. Les auteurs de ce projet de résolution, ainsi que tous les Etats africains, se croient en droit d'obtenir de cette instance de notre organisation chargée de garantir à toutes les nations la paix et la sécurité, qu'elle amène le Portugal à mettre un terme à toute action visant à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de la République démocratique du Congo.

13. Je vais maintenant donner lecture de notre projet de résolution [S/7539]. Dans le préambule, nous indiquons:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant entendu les déclarations du représentant de la République démocratique du Congo et du représentant du Portugal,

"Prenant note de la déclaration du représentant de la République démocratique du Congo selon laquelle l'Angola sous administration portugaise est utilisé comme base opérationnelle de mercenaires étrangers en vue d'une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo,

"Prenant note également de la déclaration du représentant du Portugal selon laquelle il n'y a en Angola ni mercenaires, ni camps, ni matériel de

disturb the peace in the Democratic Republic of the Congo,

"Deeply concerned over developments in the area,

"Recalling the pertinent resolutions of the Security Council and the General Assembly,

"1. Urges the Government of Portugal, in view of its own statement, not to allow foreign mercenaries to use Angola as a base of operation for interfering in the domestic affairs of the Democratic Republic of the Congo;

"2. Calls upon all States to refrain or desist from intervening in the domestic affairs of the Democratic Republic of the Congo;

"3. Requests the Secretary-General to follow closely the implementation of the present resolution."

14. Setting aside all sterile and unconstructive passion and relying on the spirit of objectivity and, above all, responsibility which is the hallmark of this council, the sponsors of the draft resolution hope that it will receive the unanimous support of the Council.

15. Mr. ADEBO (Nigeria): In view of the excellent presentation that has been made by the representative of Mali of the draft resolution which stands before this Council, co-sponsored by Jordan, Mali, Nigeria and Uganda, I shall try to be very brief in this supporting statement. My only purpose is to underline two things: first, what we think of Portugal and its activities in Angola; second, why this draft resolution is as mild a reaction against Portuguese misbehaviour as it is.

16. Portugal's colonial presence in Africa, naturally, is something most distasteful to Africa. It is something that our friends in the world—east, west, north and south—have assured us is equally distasteful to them. The difference between us and our friends is that we in Africa are having to live with this nuisance; and it is a very uncomfortable nuisance to live with.

17. The representative of Portugal, in one of his interventions, made a statement to the effect that Portuguese presence in Angola was not responsible for all the problems of the Congo. I quite agree with him. The new nations of Africa, including my own, have their problems. All we require is that those problems which we have, and which we are trying to tackle with all the power at our disposal, should not be compounded and made impossible by external interference. Surely Portugal recognizes that it is one of the cardinal principles of the United Nations—of which Portugal is, happily or unhappily, a Member—that one State should not interfere in the domestic affairs of another.

18. It is also a cardinal principle of the Organization of African Unity, of which Nigeria is honoured and privileged to be a member and of which we hope that

guerre destinés à troubler la paix dans la République démocratique du Congo,

"Profondément préoccupé par le cours des événements dans la région,

"Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale,

"1. Invite instamment le Gouvernement portugais, eu égard à sa propre déclaration, à ne pas permettre à des mercenaires étrangers d'utiliser l'Angola comme base opérationnelle en vue d'une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo;

2. Invite tous les Etats à s'abstenir ou cesser d'intervenir dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo;

3. Prie le Secrétaire général de suivre de près l'application de la présente résolution."

14. Transcendant toute passion stérile et non constructive, mais se fondant sur le sentiment d'objectivité et surtout de responsabilité qui caractérise le Conseil, les auteurs du projet de résolution soumis espèrent que ce projet recueillera l'appui unanime du Conseil.

15. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Compte tenu de l'excellent exposé fait par le représentant du Mali sur le projet de résolution dont le Conseil est saisi, et qui a pour coauteurs la Jordanie, le Mali, le Nigéria et l'Ouganda, je m'efforcerai de ne l'appuyer que très brièvement. Mon seul objectif est de mettre en lumière deux choses: tout d'abord, ce que nous pensons du Portugal et de ses agissements en Angola; ensuite, pourquoi le projet de résolution réagit avec autant de modération au comportement répréhensible des Portugais.

16. La présence coloniale portugaise en Afrique déplaît extrêmement, bien sûr, aux Africains. Elle est tout aussi déplaisante pour nos amis du monde entier, à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud, ils nous l'ont assuré. La différence entre nous et nos amis, c'est que nous autres, qui vivons en Afrique, devons supporter cette source de tourments et elle est fort gênante à supporter.

17. Le représentant du Portugal, dans l'une de ses interventions, a déclaré en substance que la présence portugaise en Angola n'était pas la cause de tous les problèmes congolais. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Les nouvelles nations africaines, y compris la mienne, ont leurs problèmes. Tout ce que nous demandons, c'est que ces problèmes auxquels nous devons faire face, et que nous essayons d'aborder avec tous les moyens à notre disposition ne soient pas compliqués ou rendus insolubles par une intervention extérieure. Le Portugal reconnaît certainement qu'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies — à laquelle le Portugal, heureusement ou malheureusement appartient — c'est qu'un Etat ne doit pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

18. C'est également un principe fondamental de l'Organisation de l'unité africaine, dont le Nigéria a l'honneur et le privilège d'être membre, et dont nous

those territories in Africa which are now oppressed and held in bondage by Portugal will one day also become honourable members. This cardinal principle of non-interference in the domestic affairs of other countries is a cardinal principle of the foreign policy of my country. It is a principle that we have defended everywhere we have seen or felt that it is being breached. That is the crux of the matter before the Council now.

19. The Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo came here to protest against acts of subversion on the part of Portugal in Angola. He made charges of a very serious character. Nigeria has been on this Council only for a short time, but Nigeria has been following the traditions and deliberations of this Council ever since it became a Member of the United Nations. We recognize that this Council seeks to do justice, between the parties that come before it. We unfortunately have also had to recognize that sometimes a number of countries find it difficult to do justice or the measure of justice that is required, if their friend is in trouble. We recognize this, and we shall have to live with it until that day when, as we hope, the Council and the United Nations as a whole will be able to deal out ideal justice.

20. We of the delegation of Nigeria have no difficulty at all in accepting the allegations that were put forward by the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo. But we knew that those of our colleagues here who do not live in Africa might have difficulty in being persuaded. We consulted with them, and what did we discover? A number of them had no doubt at all that Portugal was as guilty as it was presented to be by the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo, and they were prepared to condemn Portugal and to support any other measure that might be necessary to bring home to Portugal that if it continues to be in Angola, against the wishes of the world, it should at least not make such a great nuisance of itself as the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo has presented it as doing.

21. There were other members who felt that these allegations might be investigated. Why did we not send an investigating team to find out? I have some sympathy for those who said this, because we of the Nigerian delegation hold the view that if facts are susceptible of accurate investigation they should be subjected to such investigation. But we do not feel that this is a case in which one could go to Angola and begin to identify the mercenaries there, for the simple reason that they do not wear badges on their heads. It is also difficult to go to the base that the Portuguese Government established in Angola to help these mercenaries to prepare for the day when they will be sent back to the Congo, for the simple reason that, although the Portuguese Government does not believe in our own values of international morality and has flouted them many times, they are not stupid people, and they would not prepare the place for our inspection so that we could get an accurate picture.

espérons que les territoires africains actuellement opprimés et tenus en servitude par le Portugal deviendront un jour des membres honorés. Ce principe fondamental de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays est un principe fondamental de la politique étrangère de mon pays. C'est un principe que nous avons défendu partout où nous avons vu ou senti qu'il était enfreint. Voilà le nœud du problème que discute actuellement le Conseil de sécurité.

19. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo est venu ici protester contre des actes de subversion commis par le Portugal en Angola. Il a formulé des accusations d'une nature très grave. Le Nigéria ne siège à ce conseil que depuis peu de temps, mais il s'est intéressé à ses traditions et à ses délibérations dès qu'il est devenu membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que le Conseil de sécurité cherche à se prononcer conformément au droit entre les parties qui se présentent devant lui. Il nous faut aussi, malheureusement, reconnaître que certains pays éprouvent parfois de la difficulté à se prononcer conformément au droit, même dans la mesure requise, quand un pays de leurs amis est sur la sellette. Nous le savons et nous devrions nous en accommoder jusqu'au jour où, comme nous l'espérons, le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble seront à même de dispenser une justice idéale.

20. La délégation du Nigéria admet sans la moindre difficulté les allégations avancées par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Mais nous savions que ceux de nos collègues du Conseil qui n'habitent pas l'Afrique pourraient ne pas se laisser convaincre facilement. Nous sommes entrés en consultation avec eux, et qu'avons-nous constaté? Un certain nombre d'entre eux n'entretenaient aucun doute sur la culpabilité du Portugal telle que l'a exposée le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et ils étaient prêts à condamner le Portugal et à appuyer toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour lui faire sentir que s'il reste en Angola contre les vœux du monde entier, il devrait au moins ne pas y être aussi gênant que le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo l'a décrit.

21. D'autres membres jugeaient que ces allégations devaient faire l'objet d'une enquête. Pourquoi n'avons-nous pas envoyé un groupe d'enquête pour procéder à des constatations? Je comprends assez bien ces déclarations, étant donné qu'à la délégation nigérienne, nous sommes d'avis que si les faits peuvent faire l'objet d'une enquête précise, cette enquête devrait avoir lieu. Mais nous ne croyons pas qu'en ces circonstances il soit possible d'aller en Angola et d'entreprendre l'identification des mercenaires qui s'y trouvent, pour la simple raison que ces mercenaires n'arborent pas d'insigne. Il est également difficile d'aller à la base que le Gouvernement portugais a créée en Angola pour aider ces mercenaires à se préparer au moment où ils seront renvoyés au Congo, et cela pour la simple raison que, tout en ne croyant pas à nos propres normes de moralité internationale et tout en les ayant bafouées bien souvent, le Gouvernement portugais n'est pas stupide et ne

22. In these circumstances, what could we do? While we were pondering over the matter, the representative of Portugal was kind enough to give us the answer. He himself went on record as acknowledging that what the Foreign Minister of the Congo fears Portugal will do and is now doing, it in fact did in the past —and it did that in the past without any feeling of moral compunction at all; it felt it was completely justified in doing so.

23. The United Nations fought a long war in the Congo to assist the Congolese. Some of the people against whom the United Nations had to fight were not of Congolese origin. As soon as the United Nations got the better of the war, these people went across to Angola. In spite of protests, the Portuguese Government dit nothing to expel these people to their homeland or to wherever else they might choose to go. So far as the Portuguese authorities were concerned, they were just ordinary refugees. They took their arms away from them, but as soon as it seemed to the Portuguese Government that a government was in the Congo which cared to have these mercenaries back, not only dit it send the mercenaries back, but —apparently having kept their arms in an armoury with labels on them for each individual mercenary— it released their arms, and the mercenaries went back. The representative of Portugal asked us this question: was Portugal in error in doing this?

24. I think that the members of the Security Council ought, individually, to give the representative of Portugal his answer today. Speaking for my own country, and, I believe, speaking for all of Africa, we have no doubt at all that Portugal was in error, and if anybody is going to defend Portugal today or to contend that the charges against Portugal have not been substantiated, he should answer this question himself and answer it publicly here: was or was not Portugal in error in doing what it did? I also submit that we must, individually and collectively, also ask ourselves the question: if it was an error for Portugal to do this, is the Democratic Republic of the Congo not justified in its apprehension that what Portugal did yesterday it could do tomorrow—and is in fact planning to do so?

25. Some people say in the course of consultations that they agree that Portugal was in error and that it should not commit that error again; but their difficulty is that evidence is required that it has those bases and those mercenaries waiting, and therefore they cannot proceed to condemn Portugal as we do who represent Africa here and as do our most intimate friends on this Council who recognize how much suffering has been caused Africa by its colonial presence there, and in what that is resulting. For that reason we were persuaded to remove from our original draft the condemnation of Portugal for having bases prepared and for having mercenaries ready to jump on the Congo. It was only in deference to such members of this Council that we did so, not because

préparerait pas les lieux de telle sorte que nous puissions en les inspectant nous faire une idée exacte de la situation.

22. Que pourrions-nous faire dans ces circonstances? Le représentant du Portugal, tandis que nous réfléchissions à ce problème, a été assez aimable pour nous fournir la réponse. On l'a entendu reconnaître qu'il s'est effectivement livré dans le passé aux actes que le Ministre des affaires étrangères du Congo craint qu'il ne commette dans l'avenir ou en ce moment même; et ces actes, il s'y est livré dans le passé sans éprouver le moindre scrupule moral; le Portugal s'estimaient tout à fait justifié à agir de la sorte.

23. L'Organisation des Nations Unies s'est longtemps battue au Congo pour venir en aide aux Congolais. Quelques-uns de ceux contre lesquels elle a dû lutter n'étaient pas d'origine congolaise. Sitôt que les Nations Unies prirent le dessus dans les combats, ces gens sont passés en Angola. En dépit de protestations, le Gouvernement portugais n'a rien fait pour les expulser et les renvoyer dans leur pays, ou dans tel autre endroit de leur choix. Pour les autorités portugaises, ces gens n'étaient que des réfugiés ordinaires. On leur a enlevé leurs armes, mais aussitôt qu'il parut au Gouvernement portugais qu'un gouvernement en place au Congo désirait reprendre ces mercenaires, non seulement il les a renvoyés, mais — sans doute avait-on conservé leurs armes dans un magasin avec des étiquettes portant les noms de chacun d'eux — il leur a rendu leurs armes, et les mercenaires sont retournés. Le représentant du Portugal nous a demandé si le Portugal avait eu tort d'agir de la sorte.

24. A mon avis, les membres du Conseil de sécurité devraient aujourd'hui répondre individuellement au représentant du Portugal. Au nom de mon pays et, je pense, au nom de toute l'Afrique, je dirai que nous ne doutons absolument pas que le Portugal ait été dans son tort, et si quelqu'un veut défendre aujourd'hui le Portugal ou soutenir que les accusations formulées contre lui n'ont pas été établies il devra répondre lui-même à cette question, ici et en public: le Portugal avait-il, oui ou non, tort d'agir comme il l'a fait? Je suggère également que nous devrions, individuellement et collectivement, nous poser nous-mêmes cette question: si le Portugal a eu tort d'agir comme il l'a fait, la République démocratique du Congo n'est-elle pas fondée à craindre qu'il n'agisse demain comme il a agi hier, et qu'il ne soit, de fait, en train de s'y préparer?

25. Certains ont dit, au cours des consultations, qu'ils reconnaissent que le Portugal était dans son tort et qu'il ne devrait pas récidiver; mais ce qui les gêne, c'est qu'il faut prouver que le Portugal entretient ces bases et ces mercenaires en attente, et cela les empêche de condamner le Portugal comme nous le faisons, nous qui représentons l'Afrique ici, et comme le font nos amis les plus proches au sein de ce conseil, lesquels reconnaissent la somme des souffrances qu'a causées la présence coloniale portugaise en Afrique, et ce qui en est la conséquence. Pour cette raison, nous nous sommes laissés persuader de supprimer de notre projet de résolution original la condamnation du Portugal du fait qu'il entretient des bases et dispose de mercenaires prêts à sauter

we were persuaded that Portugal was not in fact guilty of this further misbehaviour. But I submit, with respect, that the apprehension of the Democratic Republic of the Congo that Portugal may do tomorrow what it did yesterday is justified, and for that reason we hope that members will be prepared to accept what we have put down in the draft resolution, namely, that we urge "... the Government of Portugal, in view of its own statement, not to allow foreign mercenaries to use Angola as a base of operation for interfering in the domestic affairs of the Democratic Republic of the Congo" [S/7539].

26. I apologize to the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo, I apologize to our fellow countries of Africa and I apologize to some of our friends on this Council for the mildness of this first operative paragraph. But that is the genesis of the preparation of that paragraph. In this connexion, I want to join the Foreign Minister of the Congo in expressing deep appreciation of the action taken by the Government of the Republic of France on 17 September 1966. Everybody will recall that on that day the French police announced that it had uncovered a secret group of mercenaries who were training for violent action in the Congo. The leaders of the group were from States which were identifiable. They were from States whose Governments are supposed to respect the sovereignty of the Congo. We recognize that they might not have been—in fact, I am prepared to admit that they were not—deputed by their respective Governments to go into training for this nefarious purpose. But I think that we are entitled to request those Governments to take notice of the fact of this misbehaviour on the part of their nationals and to work out such steps themselves as are possible to prevent further international plots against the Democratic Republic of the Congo.

27. At this juncture all we can hope for having regard to the consultations that took place before we brought the draft resolution before this Council, is that Council members who feel that it is too soft will recognize why it is so, and that Council members who feel that they cannot condemn Portugal, either because Portugal is their friend or because they do not see evidence of a kind sufficient for them to condemn Portugal, will at least be convinced that on its own admission Portugal deserves to be called upon not to do again what it did before in the supposedly mistaken belief that it was in fact acting in the best spirit of international law.

28. I said when I started that I would be brief. I hope that I have not bored my fellow members on the Council by this statement. I wish to take this opportunity to thank all of them for the co-operation that the African members of this Council have received, first from our Asian friends on the Council, and from all other non-permanent members of the Council, in the preparation of the compromise document that is before the Council. I hope that after the vote it will

sur le Congo. C'est uniquement par déférence pour ces membres du Conseil que nous avons agi ainsi, et non parce que nous étions persuadés que le Portugal, en effet, ne s'était pas rendu également coupable de cet agissement fautif. Mais j'avance respectueusement que la République démocratique du Congo est fondée dans son appréhension de voir le Portugal agir demain comme il l'a fait hier, et nous espérons en conséquence que les membres du Conseil seront en mesure d'accepter ce que nous avons formulé dans le projet de résolution, à savoir que nous invitons instamment "... le Gouvernement portugais, eu égard à sa propre déclaration, à ne pas permettre à des mercenaires étrangers d'utiliser l'Angola comme base opérationnelle en vue d'une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo" [S/7539].

26. Je m'excuse auprès du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, de nos pays frères d'Afrique et de quelques-uns de nos amis siégeant au Conseil, du peu de sévérité de ce paragraphe premier du dispositif. Mais telle en est la genèse. A cet égard, je désire m'associer au Ministre des affaires étrangères du Congo et exprimer ma profonde satisfaction des mesures prises par le Gouvernement de la République française le 17 septembre 1966. Chacun se souviendra que ce jour-là la police française a annoncé qu'elle avait découvert un groupe secret de mercenaires qui s'entraînaient en vue d'actions violentes au Congo. Les chefs de ce groupe appartenaient à des Etats qu'on a pu identifier. Ils appartenaient à des Etats dont les gouvernements sont censés respecter la souveraineté du Congo. Nous reconnaissons qu'ils peuvent ne pas avoir été envoyés — en fait, je suis prêt à l'admettre — par leurs gouvernements respectifs afin de s'entraîner à ces activités scélérates. Mais j'estime que nous avons le droit de demander à ces gouvernements qu'ils prennent note des agissements répréhensibles de leurs ressortissants et qu'ils adoptent les mesures en leur pouvoir pour prévenir tout autre complot international contre la République démocratique du Congo.

27. Dans cette conjoncture, tout ce que nous pouvons espérer, à la suite des consultations qui ont eu lieu avant que nous soumettions au Conseil ce projet de résolution, c'est que les membres du Conseil de sécurité pour qui ce projet est trop modéré comprennent pourquoi il l'est, et que ceux qui estiment ne pas pouvoir condamner le Portugal, soit parce qu'il est de leurs amis, soit parce qu'à leur avis les preuves ne suffisent pas à justifier une condamnation soient du moins convaincus que, de son propre aveu, le Portugal mérite qu'on l'invite à ne pas agir comme il l'a fait auparavant, dans la croyance — prétendument erronée — qu'il agissait en fait selon le meilleur esprit du droit international.

28. J'ai dit en commençant que je serais bref. J'espère ne pas avoir ennuyé mes collègues du Conseil par cette déclaration. Je voudrais saisir cette occasion pour les remercier tous de la collaboration qu'ils ont apportée aux membres africains du Conseil, nos amis d'Asie siégeant au Conseil d'abord, et tous les autres membres non permanents du Conseil, dans la préparation de ce texte de compromis dont le Conseil est saisi. J'espère qu'une fois le vote intervenu il sera

be possible for one or the other of the three African members of the Council to thank you for having accorded this very lenient draft resolution your unanimous support.

29. Mr. DE BEUS (Netherlands): Before I go into the substance of the complaint which has been brought before the Council, and without thereby at this moment taking a position on the merits of that complaint, I should like on behalf of my delegation to make a statement of a general nature. This statement finds its immediate cause in the recent incidents affecting the Portuguese Embassy in Kinshasa, but I should like to make it clear that it deals with a subject of much wider importance, to which we believe the United Nations should start to pay attention in order to prevent serious damage to international relations.

30. The facts are well known to the members of the Council. On 24 September a mob of several hundred persons forced its way into the Portuguese Embassy at Kinshasa, destroyed the furniture and sacked the archives of the Embassy. The Chargé d'affaires and two other members of the staff were dragged out of the building, attacked with sticks and knives, and abducted to another part of the city, where they were seriously mistreated in public on the streets, and the Chargé d'affaires suffered a broken elbow before they were rescued by the Congolese authorities.

31. My delegation has noted with satisfaction the statement of the Foreign Minister of the Congo that his country wishes fully to adhere to the obligations of international law and practice. But the serious fact remains that the ever more frequent incidence of such events and over the world becomes a cause of serious concern. For years now attacks have been mounted by "spontaneous" mobs on embassies in many countries, and it looks more and more as if such attacks are becoming the latest arm in the arsenal of diplomacy. If the policy of State A displeases the host country, a mob demonstration against the Embassy of that State A is allowed or unleashed, demonstrations which in many cases have led to sacking, burning or destruction of the embassy and sometimes to bodily harm to one or more members of the diplomatic staff. I could cite here a long and sad list of cases over the last few years, but we all know of sufficient examples of this latest and most refined form of modern diplomacy to make this superfluous. These attacks are by no means the doubtful privilege of any particular country or any particular area. They have in more recent years taken place in almost all parts of the world.

32. My own country is at this moment the victim of a serious violation of the diplomatic immunity of one of our representatives in a foreign country, not, by the way, a member of the United Nations. In direct violation of time-honoured diplomatic practice, this representative, having been declared persona non grata as a measure of retaliation, has for two months

possible à l'un ou l'autre des trois membres africains du Conseil de vous remercier pour l'appui unanime que vous aurez accordé à ce projet de résolution très indulgent.

29. M. DE BEUS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Avant d'aller au fond de la plainte soumise au Conseil, et sans décider pour le moment, en conséquence, si cette plainte me paraît fondée, j'aimerais, au nom de ma délégation, faire une déclaration de portée générale. Les incidents récents qui ont affecté l'ambassade du Portugal à Kinshasa sont la cause immédiate de cette déclaration, mais je tiens à souligner qu'elle touche à un sujet d'une importance beaucoup plus vaste, auquel nous estimons que l'Organisation des Nations Unies devrait commencer à prêter attention pour prévenir une grave détérioration des relations internationales.

30. Les faits sont bien connus des membres du Conseil. Le 24 septembre, une foule de plusieurs centaines de personnes a pénétré de force dans l'ambassade portugaise de Kinshasa, détruit les meubles et saccagé les archives de l'ambassade. Le chargé d'affaires et deux autres membres du personnel ont été entraînés hors de l'édifice, attaqués à coups de bâton et de couteau, et entraînés dans une autre partie de la ville, où ils ont été sérieusement malmenés en public dans les rues; le chargé d'affaires a eu un coude fracturé avant que les trois personnes fussent délivrées par les autorités congolaises.

31. Ma délégation a pris note avec satisfaction de la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Congo indiquant que son pays désire se conformer sans réserves aux obligations du droit international et des coutumes internationales. Il n'en reste pas moins grave que ce genre d'incident se produise de plus en plus fréquemment dans le monde entier, ce qui est une cause de graves préoccupations. Cela fait maintenant des années que des foules se livrent "spontanément", dans de nombreux pays, à des attaques contre les ambassades; on dirait de plus en plus que ce genre d'agression devient l'arme la plus récente dans l'arsenal diplomatique. Si la politique de l'Etat A déplait au pays hôte, une manifestation populaire devant l'ambassade de cet Etat est autorisée, ou déchaînée, manifestation qui aboutit très souvent au sac, à l'incendie ou à la destruction de l'ambassade, et parfois à des voies de fait sur un ou plusieurs membres du personnel diplomatique. Je pourrais citer ici une longue et regrettable liste de tels cas intervenus ces quelques dernières années, mais nous connaissons tous assez d'exemples de cette forme récente et si raffinée de la diplomatie moderne pour que ce soit superflu. Ce genre d'agression ne constitue pas du tout le discutable privilège d'un pays ou d'une région donnés. Il s'est manifesté, ces toutes dernières années, dans presque toutes les parties du monde.

32. Mon propre pays est en ce moment même victime d'une grave atteinte à l'immunité diplomatique de l'un de nos représentants dans un pays étranger, qui n'est d'ailleurs pas membre de l'Organisation des Nations Unies. En violation directe des usages diplomatiques consacrés, ce représentant, déclaré persona non grata par mesure de représailles, est

now been prevented from leaving the country of his residence, so that he is virtually a prisoner of the Government to which he was accredited. And it is even uncertain whether the diplomatic staff and their families will be allowed to depart when they wish to do so.

33. Ever since diplomacy was invented, the first and most essential condition for the conduct of this form of international contact has been the inviolability of the envoy, the embassy and its staff, and for centuries this habit has for good reason been respected. In the few cases where this rule was broken it used to cause an international outcry. It was unfortunately reserved for our time to turn this barbarous expedient almost into a habit. If this trend is not checked, we may well reach the point where embassies have to be turned into fortified strongholds or be withdrawn altogether, and where ambassadors have to go about in mediaeval, steel-plated armour in order to protect their very lives.

34. My delegation believes that the time has come when we in the United Nations should strongly express our disapproval of this habit, which can under no circumstances be condoned, no matter what the merits or faults of any country's policy. Every Government has undertaken to respect the obligations of the international community, and has by that very fact undertaken the duty adequately to protect the diplomatic staff and buildings in its country and not to impede their legitimate movements. Any failure to abide by this rule can only do immeasurable harm to international relations and in the end will, like a boomerang, turn against its perpetrator, as many cases have already shown.

35. My country would therefore appeal to all Governments to make clear in word and in deed their strong feeling that such infringements on diplomatic practise and privilege should stop.

36. My delegation has wished to stress this important and basic rule of diplomatic relations before discussing the substance of the complaint which has been brought before the Council, to which I should now like to turn.

37. Listening to the clear and very moving words of the Foreign Minister of the Congo, one could not fail to be struck by the unhappy fate that has befallen his country during the six years of its independence. During those years the Congo has known little peace, much turmoil and endless suffering for its people. We fully understand its desire to be left undisturbed in order that it may grow into a unified and prosperous entity. The United Nations, which has been so closely associated with the Congo since its birth, will undoubtedly wish to do everything in its power in order to achieve this tranquillity which the Congolese people so ardently desire.

empêché depuis deux mois de quitter son pays de résidence, de sorte qu'il est virtuellement prisonnier du gouvernement auprès duquel il était accrédité. Et il n'est même pas sûr que les membres du personnel diplomatique et leurs familles seront autorisés à partir lorsqu'ils le souhaiteront.

33. Depuis que la diplomatie a été inventée, la condition première et essentielle pour que puisse se réaliser cette forme de contact international a été l'immunité du plénipotentiaire de l'ambassade et de son personnel, et pour de bonnes raisons cette habitude a été respectée pendant des siècles. Dans les rares cas où elle a été violée, cela a soulevé la réprobation internationale. Il était malheureusement réservé à notre époque de faire presque une habitude de cet expédient barbare. Si cette tendance n'est pas réprimée, nous en arriverons peut-être au point où les ambassades devront être transformées en forteresses ou être retirées complètement, et où les ambassadeurs devront circuler en armure moyenâgeuse pour défendre leur vie.

34. Ma délégation pense que le moment est venu pour nous, à l'Organisation des Nations Unies, d'exprimer notre désapprobation sévère de cette habitude, pour laquelle il ne saurait y avoir aucune excuse quels que soient les mérites ou les torts de la politique d'un pays. Chaque gouvernement s'est engagé à respecter les obligations de la communauté internationale, et a par là même assumé le devoir de protéger efficacement le personnel et les bâtiments diplomatiques qui se trouvent dans son pays et de ne pas entraver les déplacements légitimes de ce personnel. Tout manquement à cette règle ne peut que causer un dommage immense dans les relations internationales et doit se retourner, en définitive, comme un boomerang contre son auteur, on l'a déjà vu dans bien des cas.

35. Mon pays voudrait donc adresser un appel à tous les gouvernements pour qu'ils montrent clairement par leurs paroles et par leurs actes qu'ils estiment absolument que de telles atteintes aux usages et aux privilèges diplomatiques doivent cesser.

36. Ma délégation a tenu à souligner cette règle importante et fondamentale des relations diplomatiques avant de discuter le fond de la plainte dont le Conseil a été saisi et à laquelle je voudrais passer maintenant.

37. En écoutant la déclaration claire et très émouvante du Ministre des affaires étrangères du Congo, on ne peut manquer d'être frappé du destin malheureux qui a été celui de son pays pendant ses six premières années d'indépendance. Au cours de ces années, le Congo n'a guère connu la paix, mais a subi beaucoup de bouleversements et des souffrances sans fin pour son peuple. Nous comprenons parfaitement son désir d'être laissé en paix afin de pouvoir devenir une entité unifiée et prospère. Les Nations Unies, qui ont été associées de si près au Congo depuis sa naissance, tiendront certainement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser cette tranquillité à laquelle le peuple congolais aspire si ardemment.

38. My delegation has listened carefully to the complaints of the Foreign Minister of the Congo. It seems to us that his allegations fall, roughly speaking, into three categories.

39. In the first place, the Foreign Minister has spoken to us of the attempts made by those who have been removed from power to upset law and order in the Congo in order to further their own personal aims. This is a continuation of the sad strife and discord which has marked domestic politics in his unfortunate country. This internal political dissension appears to be an important aspect of the complaint introduced by the Congolese Government. Much as my delegation can sympathize with those who suffer in so many ways from this continuous turmoil, we do not think that the Security Council as such should deal with this question of internal dissidence. This is a question of domestic politics in which the Security Council should not mingle. With regard to this internal aspect of the matter, I shall, therefore, limit myself to expressing the sincere hope of my delegation that the wisdom and constraint of the Congolese people will prevail in order to avoid further deterioration.

40. In the second place, the complaints brought before us deal with the policy of Portugal with regard to its territories in Africa. This is, of course, a subject of great importance to the whole of Africa and to many other countries, and it has been an item on the agenda of the Security Council since 1961. It was dealt with extensively in the course of last year, and on that occasion my delegation was able to state clearly its hope that Portugal could be persuaded to lift its restrictions on the application of the right of self-determination. I do not propose, therefore, to deal with this aspect of the problem during the present debate, a debate which, in the opinion of my delegation, should be restricted to the specific Congolese complaint.

41. When we thus leave aside, on the one hand, the aspect of internal domestic politics in the Congo, and, on the other hand, the question of the Portuguese Territories, there remains what is the heart of the Congolese complaint, namely, that the overthrow of the Congolese Government was planned with the help of mercenaries who were being trained in Angola. This, of course, is a serious matter.

42. The Congolese Government accuses the Government of Portugal of permitting the existence in Angola of camps where men are trained for the sole purpose of upsetting the legal Congolese Government. Some facts and figures were supplied to lend force to the complaint. If these accusations were proved to be true, they would constitute a serious and unacceptable situation. The Portuguese Government on its part, however, both in direct contact with the Government of Kinshasa and through its representative speaking before the Security Council, has categorically denied the existence of any mercenaries as well as of any training camp or material for them in the territory of Angola.

43. In the view of my delegation, the Security Council is thus, as so often before, once again placed before

38. Ma délégation a écouté attentivement les plaintes du Ministre des affaires étrangères du Congo. Il nous semble que ses allégations se rangent, dans l'ensemble, en trois catégories.

39. En premier lieu, le Ministre des affaires étrangères nous a parlé des tentatives que font les hommes écartés du pouvoir pour troubler l'ordre public au Congo afin de servir leurs desseins personnels. C'est là une suite des tristes luttes et des discordes qui ont marqué la politique intérieure de ce malheureux pays. Les dissensions politiques intérieures semblent être un aspect important de la plainte présentée par le Gouvernement congolais. Bien que ma délégation plaigne ceux qui souffrent à tant d'égards de ce bouleversement continu, nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité en tant que tel doive traiter de ce problème de dissidence intérieure. C'est là une question de politique intérieure, dans laquelle le Conseil de sécurité ne devrait pas intervenir. En raison de la nature domestique de cet aspect du problème, je me bornerai donc à exprimer le sincère espoir de ma délégation que la sagesse et la modération du peuple congolais prévaudront et empêcheront une nouvelle aggravation.

40. En second lieu, les plaintes dont nous sommes saisis ont trait à la politique du Portugal à l'égard de ses territoires en Afrique. C'est là évidemment un sujet de la plus grande importance pour l'Afrique tout entière et pour de nombreux autres pays, et cette question figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis 1961. Elle a été longuement traitée l'an dernier, et à cette occasion ma délégation a pu exprimer clairement son espoir que le Portugal se laisserait convaincre d'abandonner ses restrictions à l'application du droit d'autodétermination. Je ne me propose donc pas de traiter cet aspect du problème au cours du présent débat qui, de l'avis de ma délégation, devrait se limiter à la plainte congolaise elle-même.

41. Si nous laissons ainsi de côté, d'une part, l'aspect de politique intérieure du Congo et, d'autre part, la question des territoires portugais, il reste ce qui est au centre de la plainte congolaise, à savoir que le renversement du Gouvernement congolais a été projeté avec l'aide de mercenaires entraînés en Angola. La question, bien entendu, est grave.

42. Le Gouvernement congolais accuse le Gouvernement portugais de permettre l'existence en Angola de camps où des hommes sont entraînés à la seule fin de renverser le Gouvernement congolais légal. Quelques faits et quelques chiffres ont été fournis à l'appui de cette plainte. Si le bien-fondé de ces accusations était prouvé, elles révéleraient une situation grave et inadmissible. Cependant, le Gouvernement portugais, de son côté, tant dans ses contacts directs avec le Gouvernement de Kinshasa que par son représentant parlant devant le Conseil de sécurité, a catégoriquement nié l'existence de mercenaires ainsi que celle de camps d'entraînement ou de matériel pour ces mercenaires sur le territoire de l'Angola.

43. De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité, comme tant de fois dans le passé, se trouve

a situation where the facts on which a complaint of one Government against another are based are emphatically denied by the latter. In such a situation it is the view of my delegation that the Security Council cannot pass a judgement unless the alleged facts are investigated and proved and the accused Government is found to be at fault. It is, therefore, the consistent policy of my delegation that in such cases where the facts are in dispute they should be investigated by an impartial third party, for instance by a representative of the Secretary-General. This is also in accordance with Article 33 of the Charter which mentions inquiry as a means of solving international disputes. If the claims of the complaining party were in the present case to be pressed to the point where the Council would have to pass a judgement, my delegation feels that such a fact-finding action would have to be undertaken before the Council could pronounce itself. I was happy to hear this morning from the representative of Nigeria that in principle he agrees with this idea.

44. In the present case, however, we understand that it is not the intention of the Democratic Republic of the Congo to press its case to that point, and that it is more interested in assurances for the future about non-interference in its internal affairs.

45. The Portuguese Government, on its part, has emphatically denied that it is giving support in Angola to elements trying to subvert the Government of the Congo. Furthermore, this statement of the Portuguese Government should constitute a valuable basis for an assurance such as the Congo desires.

46. Under these circumstances, my delegation believes that the wisest action for the Council is to take note of the statements of both parties and to request all States to desist from intervening in the domestic affairs of the Congo. Such a decision should not imply any condemnation or judgement, because the evidence available is insufficient. But it would yet give the Government of the Congo the assurance of freedom from intervention which it seeks, and which the Government of Portugal has implicitly given in its statements, and which it is, in view of those statements, prepared to abide by.

47. I should, in conclusion, like to repeat the earnest hope of my Government for the peaceful development of the Democratic Republic of the Congo without disturbance from internal or external sources.

48. The PRESIDENT: I now call on the representative of Portugal.

49. Mr. DE MIRANDA (Portugal): First of all, I should like with your permission, Mr. President, to clear up a point to which the Foreign Minister of the Congo made a reference while exercising his right of reply for the second time at the very end of the last meeting of the Security Council.

50. It will be recalled that the Minister alleged that the Portuguese Government "obstinately refuses" to return to the Congo some planes belonging to the

devant une situation où les faits qui motivent la plainte d'un gouvernement contre un autre font l'objet d'un démenti catégorique de la part de ce dernier. Dans une telle situation, ma délégation estime que le Conseil de sécurité ne peut se prononcer que si les faits allégués ont fait l'objet d'une enquête, ont été prouvés, et que le gouvernement accusé soit reconnu coupable. Ma délégation a donc toujours pour principe dans des cas de ce genre, lorsque les faits sont contestés, qu'ils devraient être examinés par un tiers impartial, par exemple, par un représentant du Secrétaire général. Cela est également conforme à l'Article 33 de la Charte, qui cite l'enquête comme un moyen de résoudre les différends internationaux. Si dans le cas qui nous occupe, les affirmations de la partie plaignante étaient poussées au point où le Conseil devrait prononcer un jugement, ma délégation estime qu'une telle enquête visant à établir les faits devrait être effectuée avant que le Conseil puisse rendre son jugement. J'ai été heureux d'entendre ce matin le représentant du Nigéria dire qu'en principe il en était d'accord.

44. Dans le cas présent, cependant, nous croyons savoir que la République démocratique du Congo n'a pas l'intention de pousser l'affaire jusqu'à ce point et qu'elle tient davantage à recevoir pour l'avenir des assurances de non-ingérence dans ses affaires intérieures.

45. Le Gouvernement portugais, de son côté, a catégoriquement démenti qu'il donnait appui en Angola à des éléments cherchant à renverser le Gouvernement congolais. Cette déclaration du Gouvernement portugais devrait d'ailleurs constituer une base valable pour une assurance comme celle que souhaite recevoir le Congo.

46. Dans ces conditions, ma délégation estime que le plus sage pour le Conseil serait de prendre acte des déclarations des deux parties et de demander à tous les Etats de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo. Une telle décision ne devrait impliquer ni condamnation, ni jugement, car les preuves dont nous disposons sont insuffisantes. Elle donnerait cependant au Congo ce qu'il désire: ne plus être l'objet d'interventions, assurance que le Gouvernement portugais a implicitement donnée dans ses déclarations et que, compte tenu de ces déclarations, il est disposé à respecter.

47. Je voudrais, en conclusion, dire une fois de plus le sincère espoir qu'à mon gouvernement de voir la République démocratique du Congo se développer de façon pacifique, sans troubles d'origine intérieure ou extérieure.

48. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La parole est maintenant au représentant du Portugal.

49. M. DE MIRANDA (Portugal) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, avec votre permission, éclaircir un point dont le Ministre des affaires étrangères du Congo a parlé alors qu'il exerçait son droit de réponse pour la seconde fois, à la fin de la dernière réunion du Conseil de sécurité.

50. On se souviendra que le Ministre des affaires étrangères du Congo avait affirmé que le Gouvernement portugais "refuse obstinément" de rendre

Democratic Republic of the Congo which are lying in Angola. Knowing that it has never been the habit of my Government to retain what belongs to another, I could have immediately rejected the allegation made by the Congolese Foreign Minister. Nevertheless, I took the trouble to check on the allegation and I am now in a position to inform the Council that this allegation is worth no more than the other fictitious charges brought here by the Congolese Government. If I may borrow the Congolese Foreign Minister's own expression, it is a fruit of his imagination.

51. In the statement made before the Council on 3 October, I said: "More recently we were requested to allow a Congolese mission to visit Angola in order to examine the condition of some planes which are lying there. These planes have no military significance but are the property of the Congolese Government." [1303rd meeting, para. 31.]

52. I must now explain that the planes in question are really worthless and have always been at the disposal of the Congolese Government. It will be recalled that I was the first to refer to the planes in this debate. I was also the first to admit that they are the property of the Congolese Government. The present Government of the Congo asked us to allow a military mission to visit Angola to examine those planes. The Portuguese Government, in its usual spirit of co-operation, authorized the visit. If no Congolese mission has yet been sent to Angola, that is a matter of the exclusive responsibility of the Government of Kinshasa.

53. It is idle to seek to throw the blame on anybody else. The Foreign Minister would be better advised if he looked for explanations in his own services at home and addressed his complaints to them. As for ourselves, we would be only too glad if the Congolese Government took away whatever property it has left lying in Angola. And the sooner the better, because it will be at least one pretext less for such baseless allegations as the Foreign Minister of the Congo has made in connexion with the planes.

54. Now, I will proceed with my delegation's comments on the draft resolution [S/7539] which has just been placed before the Council. It is beyond controversy that the draft resolution ought to reflect the truth which has emerged from the debate. A draft resolution which ignores the truth is an instrument of sheer injustice and can only discredit those who approve it.

55. Now, what is the truth that has emerged from the present debate? The Democratic Republic of the Congo brought to this Council a complaint against Portugal to the effect that Portugal allows mercenaries in Angola to hold bases in order to disturb the peace of the Democratic Republic of the Congo. If this charge had been proved, I fully agree that it would have been a very serious charge. But what has the Congolese Government brought here to substantiate its complaint? The Congolese Government has made allegations, but, as everyone knows, they have been based on mere suppositions and fancies.

au Congo quelques avions appartenant à la République démocratique du Congo et qui se trouvent en Angola. Sachant que mon gouvernement n'a jamais eu l'habitude de conserver ce qui appartient à autrui, j'aurais pu immédiatement rejeter l'allégation du Ministre congolais des affaires étrangères. Néanmoins, je me suis donné la peine de vérifier le bien-fondé de cette allégation et je suis maintenant en mesure d'informer le Conseil qu'elle ne vaut pas plus que les autres accusations fallacieuses lancées ici par le Gouvernement congolais. S'il m'est permis d'emprunter l'expression du Ministre des affaires étrangères congolais lui-même, c'est le fruit de son imagination.

51. Dans ma déclaration devant le Conseil, le 3 octobre, je disais: "Plus récemment encore, on nous a demandé de permettre à une mission congolaise de se rendre en Angola afin d'examiner l'état de certains avions qui s'y trouvent. Ces avions n'ont aucune importance militaire, mais appartiennent au Gouvernement congolais." [1303ème séance, par. 31.]

52. Je dois expliquer maintenant que ces avions n'ont réellement aucune valeur et ont toujours été à la disposition du Gouvernement congolais. On se souviendra que j'ai été le premier à parler de ces avions dans ce débat. J'ai aussi été le premier à reconnaître qu'ils sont la propriété du Gouvernement congolais. Le Gouvernement actuel du Congo nous a demandé de permettre à une mission militaire de se rendre en Angola pour les examiner. Dans son esprit habituel de coopération, le Gouvernement portugais a autorisé cette visite. Si aucune mission congolaise n'a encore été envoyée en Angola, cela relève de la responsabilité exclusive du Gouvernement de Kinshasa.

53. Il est vain d'essayer de rejeter le blâme sur qui que ce soit d'autre. Le Ministre des affaires étrangères ferait mieux de rechercher l'explication dans ses propres services chez lui et de se plaindre à eux. Quant à nous, nous serions trop heureux que le Gouvernement congolais enlève tout ce qui lui appartient et qu'il a pu laisser en Angola. Le plus tôt sera le mieux, car ce sera un prétexte de moins à des accusations mal fondées, comme celle que le Ministre des affaires étrangères du Congo a faite à propos des avions.

54. Je vais maintenant présenter les observations de ma délégation sur le projet de résolution [S/7539] dont le Conseil vient d'être saisi. Il ne fait point de doute que le projet de résolution doit être l'expression de la vérité telle qu'elle s'est dégagée du débat. Un projet de résolution qui ne tient pas compte de la vérité est un instrument de pure injustice et ne peut que jeter le discrédit sur ceux qui l'approuvent.

55. Or, quelle est la vérité qui s'est dégagée du débat actuel? La République démocratique du Congo a saisi le Conseil d'une plainte contre le Portugal, plainte selon laquelle le Portugal permettait à des mercenaires, en Angola, d'occuper des bases en vue de troubler la paix dans la République démocratique du Congo. Si le bien-fondé de cette accusation avait été prouvé, je reconnais parfaitement qu'elle eût été très grave. Mais, que nous a apporté le Gouvernement congolais pour étayer sa plainte? Le Gouvernement congolais a formulé des allégations, mais, comme chacun sait, elles n'étaient fondées que sur

Nothing more tangible has been brought before the Council.

56. The best that the Congolese Government has produced by way of evidence is a reference to statements said to have been made by some mercenaries—mercenaries who admittedly are still in the Democratic Republic, and to all appearances still in the employ of the Congolese Government, but who seem to have temporarily fallen out among themselves over some details of their activities in that country. I ask: How is Portugal concerned? How can Portugal be held responsible for any conclusions which some may draw from supposed statements of such mercenaries?

57. Beyond allusions to these alleged statements, there is not one iota of proof, nothing that can be regarded as even plausible evidence. In fact, the whole story of mercenaries seems to merit closer investigation. I have before me reports published in two French newspapers, Combat and L'Aurore. According to these reports, twenty out of the forty mercenaries arrested in early September in Ardèche in France have left for Kinshasa via Brussels, as they had been recruited for the Congolese army.

58. Be that as it may, the Congolese Government has failed utterly to prove or substantiate its complaint against Portugal. There is absolutely no basis for the allegation that Portugal is providing bases for any mercenaries, in any place in Angola, for use in the Democratic Republic of the Congo. The most categorical assurances have been given in this respect to the Congolese Government and to its Foreign Minister, as I have already stated and as I repeat again, first by the Portuguese Ambassador in Brussels, and then by a spokesman of our Foreign Ministry, and on 27 September by the Portuguese Foreign Minister at a Press conference in Lisbon. These assurances have been repeated by me here on the floor of the Council, because the Congolese Government chose to question the good faith of the Portuguese Government and preferred to believe the supposed statements of some mercenaries in order to suit its own objectives—objectives which have since been demonstrated by a series of gratuitously hostile acts against Portugal.

59. But in its crude attempt to cast doubt on Portugal's good faith, the Congolese Government has met with an equally dismal failure, for it has had to resort to obvious distortion of facts. Unfortunately, such distortions of facts and of my statements in this Council have been repeated, and that obliges me to quote from what I said at the last meeting of the Council:

"What simply happened was this: the gendarmes who had been interned in Angola, as was made public by the Portuguese Government at the time of their internment by means of the Press note which I have already quoted, asked to be allowed to go back to the Congo, which they did with the authorization of the Congolese Central Government which—be it well noted—was the legitimate and legal

de simples hypothèses ou sur l'imagination. Aucun élément plus concret n'a encore été présenté au Conseil.

56. En fait de preuve, la meilleure que le Gouvernement congolais ait pu nous apporter est un renvoi à des déclarations qu'auraient faites certains mercenaires qui sont reconnus se trouver encore dans la République démocratique et qui selon toutes les apparences sont toujours au service du Gouvernement congolais, mais qui semblent pourtant s'être querellés sur certains détails de leurs activités dans ce pays. Je vous demande en quoi cela peut concerner le Portugal. Comment peut-on le rendre responsable des conclusions que certains peuvent tirer des déclarations prêtées à de tels mercenaires?

57. Mises à part les allusions à ces prétendues déclarations, on ne nous a pas présenté un atome de preuve, rien qui puisse être considéré même comme un indice vraisemblable. En fait, toute l'affaire des mercenaires semble appeler une enquête plus approfondie. J'ai sous les yeux des articles publiés dans deux journaux français, Combat et L'Aurore. Ces articles affirment que 20 des 40 mercenaires arrêtés au début de septembre dans l'Ardèche, en France, se sont rendus à Kinshasa via Bruxelles, car ils avaient été recrutés pour l'armée congolaise.

58. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement congolais n'a pas le moins du monde réussi à prouver le bien-fondé de sa plainte contre le Portugal. L'allégation selon laquelle le Portugal fournirait des camps à des mercenaires, en Angola, en vue d'actions contre la République démocratique du Congo est dénuée de tout fondement. Les assurances les plus catégoriques ont été données à cet égard au Gouvernement congolais et au Ministre des affaires étrangères du Congo, je l'ai déjà dit et je le répète, d'abord par l'ambassadeur du Portugal à Bruxelles, puis par un porte-parole de notre ministère des affaires étrangères, et enfin le 27 septembre par le Ministre portugais des affaires étrangères au cours d'une conférence de presse donnée à Lisbonne. Ces assurances ont été réitérées au Conseil par moi-même, parce que le Gouvernement congolais avait décidé de mettre en doute la sincérité du Gouvernement portugais et avait préféré ajouter foi aux déclarations prêtées à certains mercenaires parce qu'elles servaient mieux ses propres objectifs, objectifs qui, depuis lors, ont été manifestés par une série d'actes hostiles gratuits dirigés contre le Portugal.

59. Dans cette tentative grossière de jeter le discrédit sur la bonne foi du Portugal, le Gouvernement congolais a aussi échoué piteusement, car il a dû recourir à des déformations évidentes des faits. Malheureusement, ces versions fallacieuses des faits et de déclarations que j'ai faites devant ce conseil ont été répétées, ce qui m'oblige à citer ce que j'avais dit à la dernière séance du Conseil:

"Voici ce qui s'est tout simplement passé: les gendarmes qui avaient été internés en Angola, ainsi que le Gouvernement portugais l'avait déclaré publiquement au moment de leur internement, dans le communiqué de presse que j'ai déjà cité, ont demandé l'autorisation de retourner au Congo, ce qu'ils ont fait avec l'assentiment du Gouvernement central congolais qui, notons-le bien, était alors le

Government of the Congo at that time. If, incidentally, it was the Government of Mr. Tshombé, that is no concern of ours; it was the legitimate and legal Government which consented to take back the gendarmes and others who were in Angola and who had asked to be allowed to go back.

"If the leaders of the present Congolese Government have fallen out with the previous leaders, Portugal has nothing to do with that. I repeat and I insist: both in receiving the gendarmes in Angola and in allowing them to go back, Portugal's conduct was impeccably correct." [1303rd meeting, paras. 24 and 25.]

60. This is what I said, and I hope it is not necessary for me to expatiate further on this point. There was a Public Force which was defeated in the Congo. Some elements of that Force crossed the border into Angola as refugees. They were disarmed and interned in accordance with international law. They were not allowed to conduct any political or military activities while they were in Angola. There was not a single protest made by the Congolese Government at any time in connexion with those refugees. When they thought that they could safely go back to the Congo, from where they came, they were allowed to go back, with the consent of the then legitimate Government of the Congo.

61. Nothing could be clearer, nothing could be fairer, nothing could be more legal; and the Portuguese Government confesses to no error on this point. This is not merely the view of my delegation; it is the opinion of all who have accompanied this debate. Everyone knows the reason why there has been an interval of so many days between the last meeting of the Security Council and this one. Was this a natural turn of events? Would so many days be allowed to elapse if the slightest substance had been discovered in the Congolese complaint? Everyone knows why this draft resolution has been tabled. It appears that certain countries cannot go back empty-handed whenever they come to this Council with a complaint against Portugal, howsoever flimsy, absurd and baseless that complaint may be—and the Congolese complaint certainly answers this description.

62. In the light of the present debate and of the general reaction it has produced, my delegation cannot avoid the conclusion that this draft resolution can be viewed only as a consolation prize offered to the Democratic Republic of the Congo for having failed to substantiate—much less to prove—its case, a case in which the Democratic Republic knows, and has known all along, that it does not have truth and reason on its side.

63. That is why this draft has had to be presented to the Council in terms which are totally irrelevant to the subject of the present debate. My delegation refuses to accompany those who seek to mix up issues. It is clear from their presentation that this draft has not been motivated by any merit of the Congolese complaint, but by other consideration. My delegation notes that at least so much has been implicitly admitted.

Gouvernement légitime et légal du Congo: s'il se trouve que c'était le gouvernement de M. Tshombé, cela ne nous concerne en rien; c'était le gouvernement légitime et légal et il a consenti à laisser revenir les gendarmes et toutes les autres personnes qui se trouvaient en Angola et avaient demandé l'autorisation de rentrer.

"Si les dirigeants du Gouvernement congolais actuel ont eu maille à partir avec les chefs précédents du Congo, le Portugal n'a rien à y voir. Je répète et j'insiste: que ce soit en accueillant les gendarmes en Angola ou en les autorisant à retourner au Congo, la conduite du Portugal a été d'une correction impeccable." [1303ème séance, par. 24 et 25.]

60. Voilà ce que j'avais dit; j'espère qu'il ne sera pas nécessaire que je m'étende davantage sur cette question. Une force publique a été défaite au Congo. Certains éléments de cette force ont passé la frontière et se sont réfugiés en Angola. Ils ont été désarmés et internés conformément au droit international. On ne leur a pas permis de se livrer à des activités politiques ou militaires pendant leur séjour en Angola. A aucun moment, le Gouvernement congolais n'a élevé la moindre protestation à propos de ces réfugiés. Lorsqu'ils ont estimé qu'ils pouvaient sans danger regagner le Congo, d'où ils étaient venus, ils ont été autorisés à le faire, avec l'assentiment de ce qui était alors le gouvernement légitime du Congo.

61. Rien ne saurait être plus clair, plus juste, plus légitime, et le Gouvernement du Portugal ne reconnaît avoir commis aucune faute en la matière. Ce n'est pas seulement l'opinion de ma délégation, mais celle de tous ceux qui ont suivi ce débat. Chacun connaît les raisons pour lesquelles il s'est écoulé tant de jours entre la dernière réunion du Conseil de sécurité et notre présente séance. Était-ce un délai normal? Aurait-on laissé passer tant de jours si l'on avait découvert le moindre fondement à la plainte congolaise? Chacun sait pourquoi ce projet de résolution a été déposé. Il semble que certains pays ne peuvent pas s'en aller les mains vides lorsqu'ils viennent déposer devant ce conseil une plainte contre le Portugal, si futile, absurde et fantaisiste qu'elle puisse être; et la plainte congolaise répond sans aucun doute à cette description.

62. Compte tenu du présent débat et de la réaction générale qu'il a provoquée, ma délégation ne peut manquer d'aboutir à la conclusion que ce projet de résolution ne saurait être considéré que comme un prix de consolation offert à la République démocratique du Congo qui n'a pas pu étayer, et moins encore prouver, le bien-fondé de sa cause, cause dans laquelle la République démocratique sait depuis le début qu'elle n'a pour elle ni la vérité ni la raison.

63. Voilà pourquoi ce projet a dû être présenté au Conseil dans des termes qui sont tout à fait étrangers à l'objet du débat actuel. Ma délégation refuse de s'associer à ceux qui essaient de confondre les questions. Il apparaît clairement dans leurs déclarations que ce projet n'a pas été inspiré par le bien-fondé de la plainte congolaise, mais par d'autres considérations. Ma délégation constate qu'à tout le moins cela a été admis implicitement.

64. When a complainant fails to produce evidence in order to make even a *prima facie* case, the right course to adopt is to dismiss the complaint. This draft resolution, on the other hand, seeks to reward the Congo for its failure, and what is more aggravating still, seeks to do so in terms which are glaringly discriminatory against Portugal.

65. In so far as the draft resolution fails to dismiss the unsubstantiated complaint brought here by the Congo, it seeks to make a casualty of the truth. Far more unjustly, it embodies a directive addressed to Portugal not to interfere, not to provide mercenary bases in Angola for actions against the Congo.

66. Reading through the draft resolution I see first, in the second preambular paragraph, a reference to "Angola under Portuguese administration". This is the first time such a phrase has occurred in any resolution of the United Nations, and my delegation takes very strong exception to this description of Angola. Portuguese sovereignty in Angola is not in doubt. There is only Angola; there is no such thing as "Angola under Portuguese administration".

67. Secondly, the third preambular paragraph takes note of the statement made by me to the effect that there are no mercenaries in Angola, nor camps nor war material meant to disturb the peace in the Democratic Republic of the Congo. Yes, indeed, I made such a statement.

68. But then what do we see in the draft resolution? In operative paragraph 2, Portugal is urged not to do exactly what it was stated we have not been doing. I ask: What is the purpose, what is the intention behind this paragraph? Why is Portugal asked not to do what it has already declared it is not doing? Is that any insinuation that Portugal might hereafter go back on its word? If there is such an insinuation, my delegation indignantly rejects and repudiates such an insinuation.

69. What has been demonstrated in the course of the present debate that can justify such a directive? Has it been proved that Portugal has ever in the past provided mercenary bases in Angola for actions against the Congo? Has anything been produced to justify even a suspicion in that direction? Is it not a fact, accepted even by the Congolese Government itself, that, during the six years of the Congo's troubled existence as an independent State, when many outside Powers had been accused of interference in the internal affairs of that country, never—not once—was such an accusation leveled at Portugal? Is it not a fact that, all through this period, Portugal has striven scrupulously to avoid any entanglement in the internal affairs of the young Congolese Republic and, in strict adherence to the principle of good-neighbourliness between contiguous States, endeavoured to assist the Congolese people in all manner of things by keeping open the routes of communication and by providing material assistance in the form of much-needed provisions, food-stuffs and other material, even at cost substantially lower than those obtaining in the international market?

64. Lorsqu'un plaignant ne peut fournir de preuves pour donner quelque aspect de validité à sa cause, il convient de répéter sa plainte. Ce projet de résolution, d'autre part, vise à récompenser le Congo de son échec et, ce qui est encore plus irritant, essaie de le faire dans des termes qui constituent une discrimination criante contre le Portugal.

65. Dans la mesure où il s'abstient de débouter le Congo de la plainte sans fondement qu'il a présentée ici, ce projet de résolution porte atteinte à la vérité. D'une manière encore bien plus injuste, il invite le Portugal à ne pas s'immiscer dans les affaires du Congo, à ne pas entretenir des bases de mercenaires en Angola en vue d'actions contre le Congo.

66. En lisant ce projet de résolution, je rencontre tout d'abord, dans le deuxième alinéa du préambule, l'expression "l'Angola sous administration portugaise". C'est la première fois qu'une semblable formule apparaît dans une résolution des Nations Unies, et ma délégation proteste énergiquement contre cette manière de désigner l'Angola. La souveraineté portugaise en Angola n'est pas en doute. Il n'y a qu'un Angola. Il n'existe pas d' "Angola sous administration portugaise".

67. En deuxième lieu, je constate que le troisième alinéa du préambule prend note de ma déclaration dans laquelle je démens la présence, en Angola, de mercenaires, de camps, ou de matériel de guerre destinés à troubler la paix dans la République démocratique du Congo. J'ai, en effet, fait cette déclaration.

68. Mais, que découvrons-nous dans la suite du projet de résolution? Le paragraphe 2 du dispositif nous invite instamment à ne pas faire ce que précisément nous avons dit ne pas faire. Je vous le demande: Quel est le but de ce paragraphe, quelle intention dissimule-t-il? Pourquoi demande-t-on au Portugal de ne pas faire ce qu'il a déjà déclaré qu'il ne fait pas? Veut-on donner à entendre que le Portugal pourrait ultérieurement revenir sur sa parole? Si c'est cela, ma délégation tient à rejeter et repousser avec indignation une telle insinuation.

69. Qu'est-il apparu au cours du présent débat qui puisse justifier de telles instructions? A-t-on prouvé que le Portugal ait jamais fourni, dans le passé, des bases en Angola à des mercenaires pour qu'ils puissent entreprendre des actions contre le Congo? A-t-on jamais rien avancé qui soit de nature à faire naître un soupçon de cet ordre? N'est-ce pas un fait, reconnu par le Gouvernement congolais lui-même, que, pendant les six années troublées que vient de vivre le Congo en tant qu'Etat indépendant, alors que de nombreuses puissances étrangères ont été accusées de s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays, aucune accusation de la sorte n'a jamais — pas une seule fois — été lancée contre le Portugal? N'est-ce pas un fait que, pendant toute cette période, le Portugal a scrupuleusement évité de s'immiscer dans les affaires intérieures de la jeune République congolaise, qu'il s'en est strictement tenu aux principes de bon voisinage entre Etats limitrophes, qu'il s'est efforcé d'aider le peuple congolais dans tous les domaines, en maintenant ouvertes les voies de communication et en fournissant une assistance matérielle sous la forme de vivres, de denrées alimentaires et d'équipement dont le Congo avait instam-

70. No, Sir. If Portugal is to be singled out in a resolution of the Council, it should be as a country which has suffered, and is still suffering, a constant and untold number of injuries from the Congo. But despite all the provocations provided by such injuries, Portugal has refused in any manner to interfere in the internal affairs of the Congolese nation and, on the contrary, has always given the fullest co-operation to every Government—including the present Government—as it came to power in that country.

71. We can, and we do, make this claim. But there are those who cannot do likewise. Only a few days ago, on 6 October to be precise, the Head of the Congolese Government was reported in the international Press as having declared: "If the Congolese Government has decided to close all the foreign consultates established in the interior of the Congo, it is because experience has little by little forced us to regard them as workshops of subversion." If this is the situation in the Congo, if subversion has come to that country over a long period of time through all the foreign consultates that have recently been closed, how can anyone vote in conscience and in truth for a draft resolution singling out Portugal? On what valid grounds could such discrimination be justified? Is it intended to find a scapegoat, an innocent party, to answer for those who are really guilty?

72. From another angle, we have here a draft resolution which seeks to discriminate against Portugal. When it is the Congo that takes the initiative in all the hostile acts against Portugal, the draft resolution inverts fact and makes an appeal to the aggrieved party not to injure the wrongdoer. Nothing could be more revolting; nothing could be more repugnant to even an elementary sense of justice and fair play.

73. I ask: Which Government represented around this table—indeed what State—would admit an appeal addressed to it in such circumstances? Neither will Portugal.

74. We Portuguese do not need to be told to do what we have always been doing and have spontaneously declared to be our intention to do in the future. We consider such a directive as not merely superfluous but, in the circumstances, tendentious and uncalled for—in fact, offensive. We do not need appeals and directives in order not to provide mercenary bases in Angola for operations against the Congo. We have always avoided such interference, not as a matter of political expediency, but as a matter of honour and of principle. And none knows this better than the Congo itself.

75. But how has the Congo behaved towards us? Since 1961 it has harboured elements which infiltrate

ment besoin, et même à des prix sensiblement inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché international?

70. Non. S'il faut faire mention du seul Portugal dans une résolution du Conseil, que ce soit pour indiquer les continuel et innombrables préjudices que lui a causé et continue de lui causer le Congo; malgré toutes les provocations auxquelles il est soumis, et les dommages qu'il subit, le Portugal a pourtant refusé de s'ingérer d'une manière quelconque dans les affaires de la nation congolaise, et a au contraire toujours apporté son entière coopération à tous les gouvernements — y compris le gouvernement actuel — dès qu'ils sont venus au pouvoir dans ce pays.

71. Cela, nous pouvons l'affirmer et nous l'affirmons. Mais il en est d'autres qui ne pourraient en faire autant. Il y a quelques jours seulement, le 6 octobre, le Chef du Gouvernement congolais a déclaré, selon la presse internationale: "Si le Gouvernement congolais a décidé de fermer tous les consulats étrangers ouverts à l'intérieur du Congo, c'est parce que l'expérience nous a, petit à petit, contraints à les considérer comme des foyers de subversion." Si telle est la situation qui règne au Congo, si ce pays est depuis longtemps victime d'une subversion ayant son origine dans tous les consulats étrangers qui ont été récemment fermés, comment quiconque pourrait-il, en toute conscience et vérité, voter pour un projet de résolution désignant uniquement le Portugal? Quelles raisons valables pourraient être invoquées pour justifier une telle discrimination? Veut-on trouver un bouc émissaire, veut-on faire endosser par un innocent les responsabilités des vrais coupables?

72. Sous un autre angle encore, le projet de résolution actuel vise à imposer une discrimination aux dépens du Portugal. Alors que c'est le Congo qui a chaque fois pris l'initiative de commettre des actes hostiles contre le Portugal, le projet de résolution retourne la situation et lance un appel à la victime pour qu'elle laisse en paix l'agresseur. Rien ne pourrait être plus révoltant. Rien ne pourrait indigner davantage quiconque est doué du plus élémentaire sens de justice et d'équité.

73. Je vous demande de me dire quel gouvernement représenté dans cette salle, quel Etat au monde, accepterait qu'on lui adresse un appel sous cette forme? En tout cas, pas le Portugal.

74. Il n'est pas besoin de nous dire, à nous autres Portugais, qu'il faut faire ce que nous avons toujours fait spontanément, et que nous avons affirmé vouloir continuer de faire à l'avenir. Nous estimons qu'un tel conseil est non seulement superflu, mais en la circonstance, tendancieux, injustifié et, en fait, offensant. Nous n'avons pas besoin de recevoir des appels et des conseils pour nous abstenir de fournir, en Angola, des bases à des mercenaires pour des opérations contre le Congo. Nous avons toujours évité une telle ingérence, non pas pour des raisons d'opportunité politique, mais parce que c'est une question de principe et d'honneur. Nul ne le sait mieux que le Congo lui-même.

75. Mais comment le Congo s'est-il comporté envers nous? Depuis 1961, il donne asile à des éléments

into northern Angola and massacre our populations there. This is public knowledge. Since 1962 it has officially provided bases and material assistance for such murderous raids. The bases are to be found at Kinkouzu, Songamani, Kwizi, Soyo, Bata Kiunda, Yanga N'zamba, Kissaji-Simbi, Mukumbi and other places. And reports have it that a new base is in the course of being provided by the Congolese in south Katanga for subversion in southern Angola. Nothing that is to be found in the United Nations Charter or in any resolution approved in the General Assembly or even in this Council gives the Congolese Government authority to provide and maintain in its own territory bases for violent attacks against Portuguese territory. This conduct on the part of a Member State of the United Nations is both unbecoming and a flagrant violation of all the norms of international conduct, and ought to merit the condemnation of all.

76. Yet, the draft resolution placed before the Council makes its recital as if nothing were wrong, as if no such bases for violent attacks against Portugal existed in the Congo. An this, when the Foreign Minister of the Congo himself openly admits their existence before the Council and makes no secret of the active support of his country to the missions of violence launched from those bases. The Foreign Minister has asserted his Government's firm belief in the principle of peaceful settlement of all disputes between nations. Is it that in the present instance he feels that there is no dispute and that his Government is justified in discarding its own firm belief and in inciting violence against Portugal? By what code of international conduct is foreign aid and incitement to violence justified as a method of solving political differences?

77. Indeed, this appears to have become the rule of behaviour these days with those who choose to act in opposition to Portugal. They make it a point always to swear by the Charter of the United Nations and then proceed to behave as if the Charter did not exist. The aid given by the Congolese Government for violent operations against Portugal is a flagrant instance of this double-dealing.

78. Yet the draft resolution issues a directive, but only to Portugal. And what about the Congo? Portugal has drawn the attention of the Security Council to certain grave facts which the draft resolution completely ignores. I refer to the facts contained in the letter of 24 September from my Government [S/7506] and enumerated by my delegation earlier in this debate. The Congolese Government bears exclusive responsibility for those facts. Nevertheless, for all that is stated in the draft resolution, the Democratic Republic of the Congo might have been as innocent as a new-born baby. And yet, everyone here present knows beyond a shred of doubt that the hands of the Congolese Government are not clean. How, then, could the Congolese complaint succeed, even in equity?

qui s'infiltrèrent dans l'Angola septentrional et, comme chacun le sait, y massacrèrent nos populations. Depuis 1962, le Congo a officiellement fourni des bases et du matériel pour favoriser l'exécution de ces raids meurtriers. On trouve de telles bases à Kinkouzu, Songamani, Kwizi, Soyo, Bata Kiunda, Yanga N'zamba, Kissaji-Simbi, Mukumbi et en d'autres lieux. Selon certains rapports, les Congolais sont en train d'installer au Sud-Katanga une nouvelle base de subversion menaçant l'Angola méridional. On ne trouve rien ni dans la Charte des Nations Unies, ni dans une quelconque résolution adoptée par l'Assemblée générale ou même par ce conseil, qui donne au Gouvernement congolais le droit d'établir et de maintenir sur son propre territoire des bases à partir desquelles sont déclenchées de violentes attaques contre un territoire portugais. Une telle conduite est déplacée de la part d'un Etat Membre des Nations Unies; elle viole de manière flagrante toutes les normes internationales et devrait être condamnée par tous.

76. Malgré cela, dans le projet de résolution soumis au Conseil, les considérants sont rédigés comme si tout allait bien, comme s'il n'existait pas au Congo de telles bases d'où sont lancées de violentes attaques contre le Portugal. Et cela au moment même où le Ministre des affaires étrangères du Congo en a ouvertement admis l'existence devant le Conseil et n'a pas caché que son pays appuie activement les missions offensives déclenchées à partir de ces bases. Or, le Ministre des affaires étrangères du Congo nous affirme la foi de son gouvernement dans le principe du règlement pacifique de tous les différends entre nations. Estime-t-il que, dans le cas présent, il n'existe pas de différend et que son gouvernement a parfaitement le droit d'oublier cette profession de foi et d'inciter à la violence contre le Portugal? En vertu de quel code de conduite internationale prétend-on justifier l'assistance étrangère et l'incitation étrangère à la violence pour régler des différends politiques?

77. En fait, telle semble être aujourd'hui la règle de conduite de ceux qui ont choisi de s'opposer au Portugal. Ils mettent leur point d'honneur à jurer sans cesse par la Charte des Nations Unies et agissent ensuite comme si la Charte n'existait pas. L'aide qu'a apportée le Gouvernement congolais aux violences contre le Portugal est un exemple flagrant de ce double jeu.

78. Cependant, le projet de résolution contient des instructions, mais elles sont adressées au seul Portugal. Et le Congo? Le Portugal a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur certains faits graves dont le projet de résolution ne tient aucun compte. Je fais allusion aux faits cités dans la lettre du 24 septembre de mon gouvernement [S/7506] et énumérés précédemment par ma délégation au cours des présents débats. Le Gouvernement congolais en est seul responsable. Néanmoins, à la lecture de tout ce qui est dit dans le projet de résolution, la République démocratique du Congo semble aussi innocente que l'enfant qui vient de naître. Et cependant, chacun ici présent sait, sans l'ombre d'un doute possible, que les mains du Gouvernement congolais ne sont pas sans taches. Comment, dans ces conditions, la plainte congolaise peut-elle, en toute équité, avoir gain de cause?

79. Is it or is it not a fact that, even after this complaint was brought before the Security Council, an active campaign of hostile propaganda against Portugal was unleashed in the Congo, with the blessing of the Congolese authorities? Is it or is it not a fact that, as a result of this propaganda campaign and the incitements to violence that accompanied it, the Portuguese Embassy in Kinshasa was sacked and burnt, the Portuguese flag was dishonoured, the Portuguese Chargé d'affaires was literally dragged from his bed and on to the road and then beaten, and that he and other diplomatic and administrative personnel of the Embassy were manhandled and held captive? But nothing of this is reflected in the draft resolution. And I have to thank the representative of the Netherlands for drawing the attention of the Council to this very serious matter.

80. All these acts of violent hatred which were allowed to proceed unrestrained, even to complete disrespect for the universally respected norms of diplomatic immunity, have been published by the news and information media of the world, and are not even denied by our accuser who is nevertheless regarded in the draft resolution as if he were the aggrieved party. What a blatant inversion of the truth!

81. However, I may here proceed to list even fresher acts of a similar character. Similar and equally violent anti-Portuguese demonstrations inspired by that self-same source have taken place in other parts of the Democratic Republic of the Congo. In my last intervention [1303rd meeting] I mentioned the anti-Portuguese demonstrations in the port town of Matadi. Today I have to mention another instance. Portuguese nationals have been living in a climate of constant intimidation and in Lumumbashi the Portuguese Consul, on being intimidated to close down the Consulate, had to demand from the Congolese Government definite assurances and guarantees for the safety of the numerous members of the Portuguese community there before agreeing to leave his post. My latest information is that a number of Portuguese residents are leaving the Congo out of fear.

82. And be it noted that while the Security Council was being seized of the Congolese complaint, and before the Council had had the opportunity to pronounce itself, the authorities in Kinshasa, far from seeking to restrain the violent campaign of hate unleashed against Portugal, have unilaterally and in utterly indecent haste proceeded to cut off diplomatic and consular relations with my country. On the other hand, the Congo has not invoked a single new fact which could justify the various initiatives it has taken against Portugal.

83. What does all this indicate? It indicates that this complaint has been only a pretext or a camouflage to cover up pre-conceived hostile designs against Portugal which are now being put into execution. The initiative for such hostile acts comes from the Congo, which must therefore bear exclusive responsibility for their consequences. It is truly astounding that the draft resolution is silent on this

79. Est-il vrai ou n'est-il pas vrai que, même après que la plainte eut été déposée devant le Conseil de sécurité une active campagne de propagande contre le Portugal a été déchaînée au Congo, avec la bénédiction des autorités congolaises? Est-il vrai ou n'est-il pas vrai qu'à la suite de cette campagne de propagande et des incitations à la violence qui l'ont accompagnée l'Ambassade du Portugal à Kinshasa a été mise à sac et incendiée, le drapeau portugais souillé, le Chargé d'affaires du Portugal littéralement tiré de son lit, entraîné dans la rue et roué de coups, que ledit chargé d'affaires ainsi que d'autres membres du personnel diplomatique et administratif de l'ambassade ont été maltraités et retenus prisonniers? Rien de tout cela n'apparaît dans le projet de résolution, et je dois remercier le représentant des Pays-Bas d'avoir bien voulu appeler l'attention du Conseil sur une question aussi grave.

80. Tous ces actes de haine et de violence, que l'on a laissés se dérouler librement, au mépris total des normes universellement respectées de l'immunité diplomatique, ont été cités par les journaux et moyens d'information du monde entier; ils n'ont d'ailleurs pas fait l'objet d'un démenti de la part de nos accusateurs, qui, cependant, sont considérés dans le projet de résolution comme étant partie lésée. Quelle façon criante de défigurer la vérité!

81. Et je pourrais cependant citer ici des actes encore plus récents, de même nature. Des manifestations antiportugaises semblables et non moins violentes, inspirées par les mêmes sources se sont produites dans d'autres parties de la République démocratique du Congo. Dans ma dernière intervention [1303ème séance], j'ai parlé des manifestations antiportugaises dans la ville de Matadi. Je dois aujourd'hui citer un autre exemple. Les ressortissants portugais vivent dans un climat d'intimidation constante, et à Lumumbashi le Consul du Portugal, que l'on a obligé sous la menace à fermer le consulat, a dû, avant d'accepter de quitter son poste, exiger du Gouvernement congolais des assurances et des garanties bien définies en ce qui concerne la sécurité des nombreux membres de la communauté portugaise vivant dans cette ville. Selon mes renseignements les plus récents, bon nombre de résidents portugais quittent le Congo sous l'empire de la peur.

82. Notez également qu'alors que le Conseil de sécurité était saisi de la plainte congolaise, et avant même que le Conseil ait eu la possibilité de se prononcer, les autorités de Kinshasa, bien loin de chercher à modérer la violente campagne de haine déchaînée contre le Portugal, ont, unilatéralement et avec une hâte véritablement indécente, rompu les relations diplomatiques et consulaires avec mon pays. D'autre part, le Congo n'a pas invoqué un seul fait nouveau qui puisse justifier les diverses mesures prises contre le Portugal.

83. Que ressort-il de tout cela? Ces faits indiquent que cette plainte n'est qu'un prétexte ou un camouflage pour dissimuler des desseins d'hostilité préconçus contre le Portugal, desseins que l'on met aujourd'hui à exécution. L'initiative de ces actes d'hostilité vient du Congo, qui doit donc assumer la responsabilité exclusive des conséquences. Il est vraiment étonnant que le projet de résolution ne dise

point and by its silence it encourages the Congo to pursue its unbridled and gratuitous hostility to Portugal. No attempt, not even a shadow of an effort, has been in evidence, aimed at harmonizing and conciliating relations between the Congo and Portugal. Instead there is an attempt to judge Portugal ex parte. My delegation cannot but draw the attention of the Council to the serious consequences that may ensue if this draft is approved. Portugal declines all responsibility for such consequences.

84. In my last intervention, I made on behalf of my Government a proposal that, provided the Government of the Democratic Republic of the Congo reciprocated our goodwill by first permitting an investigation of the anti-Portuguese bases that are to be found on Congolese territory, a similar investigation could be carried out by a body appointed by the Security Council of the alleged bases for mercenaries supposed to be provided by Portugal at Vila Luso and Henrique de Carvalho in Angola. I then suggested that a body made up of three members of the Security Council could proceed to carry out this investigation in conjunction with one representative of each of the two parties concerned. That proposal of ours, made in proof of our good faith and because we have nothing to conceal, has been reported in the international Press which evidently recognized it as a positive contribution to the full elucidation of the truth: whether it is Portugal that is disturbing the peace of the Congo or the Congo that is disturbing the peace of Portugal.

85. But the Congolese delegation did not even think it convenient to touch upon our proposal, and for obvious reasons, although explanations which convince no one have now been brought to the floor of the Council. What is equally regrettable is that the draft resolution likewise avoids any reference to our proposal. The fact is, as I said in my last statement before the Council, that our accusers and their supporters do not want the truth; they want resolutions against Portugal, however gratuitous these may be. A debate is regarded merely as a pretext to ask for such lopsided resolutions.

86. On 27 September, the Foreign Minister of Portugal renewed, in the course of his statement to the Press, the invitation addressed on previous occasions to the Secretary-General to visit Angola and also Mozambique, an invitation which he stated is still open. My Foreign Minister said:

"In the face of the accusations levelled against us by the Congo, it may be said that a unique occasion has arisen for the Secretary-General to intervene. We have repeatedly invited him to visit our overseas Provinces and the invitation has never been withdrawn. The Secretary-General, acting within his legitimate concern for peace on the frontiers of countries, can now go to Angola and Mozambique and inspect all the places he wishes. We shall not raise any obstacle."

87. If the Secretary-General had accepted our invitation and visited those Territories, he would now be in a position to certify beyond a shadow of doubt

rien à cet égard; par son silence, il encourage le Congo à poursuivre contre le Portugal ses actes d'hostilité déchaînés et gratuits. Aucune tentative, pas même l'ombre d'un effort, n'ont été faits pour essayer d'harmoniser et d'arranger les relations entre le Congo et le Portugal. Au lieu de cela, on essaie plutôt de juger le Portugal ex parte. Ma délégation ne saurait manquer d'appeler l'attention du Conseil sur les graves conséquences que pourraient avoir l'approbation de ce projet. Le Portugal décline toute responsabilité à cet égard.

84. Dans l'intervention susdite, j'ai proposé, au nom de mon gouvernement, que, si le Gouvernement de la République démocratique du Congo répond à notre geste de bonne volonté en permettant une enquête sur les bases antiportugaises sur le territoire congolais, une enquête similaire sur les prétendues bases de mercenaires que fournirait le Portugal à Vila Luso et Henrique de Carvalho en Angola soit effectuée par un organisme nommé par le Conseil de sécurité. J'ai alors suggéré qu'un organisme composé de trois membres du Conseil de sécurité se livre à cette enquête de concert avec un représentant de chacune des deux parties intéressées. Cette proposition que nous avons faite pour prouver notre bonne foi et parce que nous n'avons rien à cacher a été mentionnée dans la presse internationale qui, de toute évidence, y a vu une contribution positive à la possibilité de dégager la vérité, de savoir si c'est le Portugal qui trouble la paix au Congo ou le Congo qui trouble la paix du Portugal.

85. La délégation congolaise n'a même pas jugé bon de mentionner notre proposition, et ce pour des raisons évidentes, encore qu'elle vienne de fournir au Conseil des explications qui n'ont convaincu personne. Ce qui est regrettable aussi, c'est que le projet de résolution évite toute allusion à notre proposition. Ainsi que je l'ai déclaré lors de ma dernière déclaration devant le Conseil, le fait est que nos accusateurs et ceux qui les soutiennent ne veulent pas de la vérité; ils veulent des résolutions contre le Portugal, quelque gratuites qu'elles puissent être. Tous les débats sont considérés comme simples prétextes pour demander des résolutions aussi déséquilibrées.

86. Le 27 septembre dernier, à l'occasion d'une déclaration à la presse, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a renouvelé l'invitation faite en d'autres occasions au Secrétaire général des Nations Unies de visiter l'Angola et le Mozambique, invitation qui, a-t-il ajouté, est toujours valable. Mon ministre des affaires étrangères a déclaré:

"En présence des accusations portées contre nous par le Congo, il faut dire qu'une occasion unique se présente pour le Secrétaire général d'intervenir. Nous l'avons invité à maintes reprises à visiter nos provinces d'outre-mer et cette invitation tient toujours. Le Secrétaire général, dans son souci légitime d'assurer la paix sur les frontières, peut maintenant se rendre en Angola et au Mozambique et y inspecter tous les lieux qu'il souhaiterait visiter. Nous ne ferons aucune difficulté."

87. Si le Secrétaire général s'était rendu à notre invitation, s'il avait visité ces territoires, il serait maintenant en mesure d'affirmer, sans l'ombre d'un

that there are no mercenaries or mercenary bases in any part of Angola for use against the Congo. My delegation feels constrained to observe, with a sense of disappointment, that our various proposals for investigation have not been taken up. But we can at least say that we have gone as far as we could in our proposals to enable the carrying out of an investigation into the allegations made against us. We have placed our word and our good faith beyond doubt. We have called for an investigation of the truth. We can now place it on record with a tranquil conscience that the challenge of truth has been ignored. That being so, we likewise ignore the gratuitous accusations made against us.

88. Even though this false Congolese complaint and the hostile acts which followed it have provoked the greatest indignation in my country, I endeavoured in my previous statements to deal with the Congolese allegations dispassionately and objectively, and even with a studied restraint, in the hope that good sense would yet prevail among our accusers and their supporters. In this I have had before me as a constant source of inspiration the principle of good-neighbourliness which is essential for the normal pursuit of international life, and the desire of my Government to be of some assistance, through co-operative effort, to a neighbouring country which has emerged but recently into independent statehood and has before it a long road to travel.

89. It would seem, however, that our moderation is mistaken for weakness, and perhaps on the basis of that mistaken belief my country is abusively mentioned in the draft resolution, even when it has been amply demonstrated that those who would accuse it have failed to make a case, even in its first, rudimentary phase.

90. That is the reason why my delegation feels all the more indignant that a draft resolution has been submitted here which casts aside all norms of fairness and equity and which has the sole aim of giving undeserved points to our accusers. My delegation regrets that we should have to say this, but we should be failing in our duty if we did not state here categorically and beyond all possibility of misunderstanding that my Government finds it impossible to accept this shocking draft resolution, which, if approved, can only lead to very grave consequences, for which Portugal once again disclaims all responsibility.

91. Mr TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): The Security Council once again has before it a problem created by the policy of colonial oppression practised by certain countries, and in particular by Portugal. That policy, which lies at the root of the problem we are now discussing, has been most resolutely condemned by the United Nations. Furthermore, the General Assembly, at its twentieth session, launched an appeal to all States to give their moral and material assistance to the national liberation movements of Mozambique, Angola and so-called Portuguese Guinea.

92. At present, the Council has before it the complaint of the Democratic Republic of the Congo, which

doute, qu'il n'y a en aucune partie de l'Angola ni mercenaires ni bases de mercenaires destinés à être utilisés contre le Congo. Ma délégation se voit dans l'obligation de souligner, avec une vive déception, que nos diverses propositions d'enquête n'ont pas été retenues. Mais, nous pouvons du moins dire que nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions dans nos propositions pour permettre une enquête sur les faits dont on nous accuse. Nous avons établi notre loyauté et notre bonne foi. Nous avons demandé qu'on procède à une enquête sur la vérité. Nous pouvons maintenant dire officiellement, la conscience tranquille, que ce défi lancé pour faire éclater la vérité n'a pas été relevé. Puisqu'il en est ainsi, nous ne relèverons pas non plus les accusations gratuites dont nous sommes l'objet.

88. La plainte congolaise dénuée de tout fondement et les actes d'hostilité qui ont suivi ont provoqué la plus vive indignation dans mon pays et, pourtant, dans mes interventions antérieures, j'ai tenté de traiter des accusations congolaises de façon objective, sans y apporter aucune passion et même avec une modération voulue, dans l'espoir que le bon sens aurait raison de nos accusateurs et ceux qui les soutiennent. A ces fins, ma conduite a été constamment dictée par le principe de bon voisinage qui est essentiel dans la poursuite normale de la vie internationale; et par le désir de mon gouvernement d'aider, grâce à un effort de coopération, un pays voisin ayant récemment accédé à l'indépendance et ayant devant lui un long chemin à parcourir.

89. Il semble, toutefois, que notre modération soit prise pour de la faiblesse et c'est peut-être, du fait de cette erreur, que l'on insulte mon pays, dans le projet de résolution, bien qu'il ait été nettement démontré que ceux qui nous accusent n'ont pu établir le bien-fondé de leur requête même dans sa phase première la plus rudimentaire.

90. C'est pourquoi ma délégation est particulièrement indignée du fait qu'un projet de résolution ait été déposé ici, au mépris de toutes normes de justice et d'équité, à seule fin de permettre à nos accusateurs de marquer des points sans justification aucune. Ma délégation regrette qu'il lui soit nécessaire de le dire, mais nous manquerions à notre devoir si nous n'affirmions pas ici catégoriquement, sans malentendu possible, que notre gouvernement ne peut accepter un projet de résolution aussi choquant qui, s'il est adopté, ne peut qu'entraîner de graves conséquences pour lesquelles, une fois de plus, le Portugal décline toute responsabilité.

91. M. TARABANOV (Bulgarie): Le Conseil de sécurité est de nouveau saisi d'un problème créé par la politique d'oppression coloniale de certains pays et, en particulier, du Portugal. Cette politique qui est à la base du problème dont nous discutons en ce moment, a été non seulement condamnée de la façon la plus résolue par les Nations Unies, mais l'Assemblée générale, à sa vingtième session, a lancé un appel à tous les Etats afin qu'ils accordent leur assistance, tant morale que matérielle, aux mouvements de libération nationale au Mozambique, en Angola et en Guinée dite portugaise.

92. Actuellement, le Conseil est saisi de la plainte de la République démocratique du Congo qui attire

draws the Council's attention to one of the aspects of that policy: interference in the domestic affairs of independent African countries—an aspect which is closely bound up with the policy of colonial domination practised by Portugal in the African continent.

93. In its letter of 21 September [S/7503] and in the statement of its Minister for Foreign Affairs, the Democratic Republic of the Congo has accused Portugal of now using the Territory of Angola under Portuguese administration as a base of operations for mercenaries employed for the purpose of committing acts of subversion in the Democratic Republic of the Congo. In the light of the developments reported in the statement of the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo, and in the statements of certain other speakers—the Minister of Tanzania and the Burundi Minister for Foreign Affairs—it seems that this was not an isolated act, but represents an important and constant aspect of Portugal's colonial policy, as, indeed, of any colonial policy.

94. Interference by Portugal, direct or indirect, using either foreign mercenaries or individuals who have betrayed their African brothers, has been a continuous and steady policy of the Portuguese Government since the independence of the countries bordering on Angola and the other Territories under Portuguese administration. In this connexion, the Minister for Foreign Affairs of the Democratic Republic of the Congo and the other African speakers have furnished specific information on the nefarious role played by certain Western countries that are allies of Portugal, their secret services and the Atlantic Pact itself, particularly in the formulation and implementation of this policy aimed at creating internal divisions and fratricidal conflicts in African States that have recently escaped from the colonial yoke.

95. The equivocal denials made with such solemnity by the representative of Portugal in refutation of the accusations against his Government have only served to confirm the reports concerning Portugal's efforts to incite, facilitate and encourage subversive activities against the Democratic Republic of the Congo. Is it not strange that the Government of Portugal refused to comply with the Secretary-General's request to return the arms stored in Angola by, among others, the four battalions of Katangese gendarmes who had taken refuge there during the operations waged by the United Nations forces, but that when a Government was installed in the Congo with which Portugal was able to collaborate—that of Mr. Tshombé— and which enjoyed the favours of certain Western Powers, it not only sent back the gendarmes—as it has just told us—after they had received training on its territory, but also returned a considerable portion of the stored arms? Then, when a new Government which did not have the good fortune to find favour in Portugal's eyes was installed in the Congo, Portugal started to create difficulties and to prevaricate about returning the military material belonging to the Democratic Republic of the Congo which had been left in Angola.

son attention sur un des aspects de cette politique: l'ingérence dans les affaires intérieures des pays africains indépendants, intimement liée à la politique de domination coloniale du Portugal dans le continent africain.

93. Dans sa lettre du 21 septembre [S/7503], et dans l'intervention de son ministre des affaires étrangères, la République démocratique du Congo a accusé le Portugal d'utiliser maintenant le territoire de l'Angola sous administration portugaise, comme base opérationnelle des mercenaires, ces derniers étant employés dans le but de perpétrer des actes de subversion dans la République démocratique du Congo. A la lumière des développements rapportés dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères de la République du Congo et dans les déclarations de certains autres orateurs — le Ministre de Tanzanie et le Ministre des affaires étrangères du Burundi —, il apparaît que cette activité ne constitue pas un acte isolé, mais représente un aspect particulier important et constant de la politique coloniale du Portugal, comme d'ailleurs de toute politique coloniale.

94. L'ingérence du Portugal, directement ou indirectement, se servant soit de mercenaires étrangers, soit d'individus ayant trahi leurs frères africains, a été une politique suivie et constante du Gouvernement portugais depuis l'accession à l'indépendance des territoires contigus à l'Angola et aux autres territoires sous administration portugaise. A cet égard, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et les autres orateurs africains ont fourni des informations spécifiques sur le rôle néfaste de certains pays occidentaux alliés du Portugal, de leurs services secrets, de l'Alliance atlantique elle-même, en particulier dans la formulation et l'application de cette politique visant à créer des divisions internes, des luttes fratricides à l'intérieur des Etats africains nouvellement sortis du joug colonial.

95. Les dénégations équivoques, quoique très solennelles, du représentant du Portugal des accusations portées contre son gouvernement, n'ont fait que confirmer les informations concernant les agissements de ce dernier en vue d'inciter, de faciliter et d'encourager les activités subversives contre la République démocratique du Congo. En effet, n'est-il pas étrange de voir le Gouvernement du Portugal refuser d'accéder à la requête du Secrétaire général lorsque celui-ci demande que les armes stockées entre autres par les quatre bataillons de gendarmes katangais réfugiés en Angola lors des opérations menées par les forces des Nations Unies soient rendues? Mais, quand un gouvernement est installé au Congo, avec lequel le Portugal trouve le moyen de collaborer — comme celui de M. Tshombé — jouissant des favours de certaines puissances occidentales, il renvoie non seulement les gendarmes (ainsi qu'il l'a maintenant souligné) préalablement entraînés sur son territoire, mais également une grande quantité des armes stockées. Par la suite, quand un nouveau gouvernement est installé au Congo, qui n'a pas l'heur de plaire au Portugal, ce dernier commence à créer des difficultés, à tergiverser concernant le renvoi du matériel militaire, propriété de la République démocratique du Congo et se trouvant sur le territoire de l'Angola.

96. It has taken a lengthy debate in the Security Council to get the Portuguese Government to agree to state that the property belonging to the Democratic Republic of the Congo is at the latter's disposal. We heard it do so just now, but it was not ready to make that statement immediately after the statement by the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo.

97. All this does not create an atmosphere of confidence with regard to the statements of the Portuguese Government. That is why our delegation has serious doubts as to the effectiveness of any decision based on such equivocal statements. The reason for the arrogance shown by the representative of Portugal and his refusal to accept even a resolution so reticent in the expression of the truth as that submitted by the Afro-Asian members of the Security Council is that Portugal is counting on the continued support of its allies in order to continue its colonialist and interventionist activities. His arrogant statement was obviously addressed to the friends of Portugal who practise colonial exploitation in the Portuguese colonies by proxy. This nefarious practice lies at the root of the resistance of Portugal and other countries to the process of decolonization which has begun in Africa. We are equally unconvinced by the denials of the United States representative regarding the responsibility of certain of Portugal's allies and NATO in encouraging Portugal's colonial policy and acts of subversion against the countries bordering on its colonies. The statement by the United States representative that NATO protects the freedom not only of the United States but also of the entire world rings false in view of the fact that the arms supplied to Portugal are used not only to destroy those fighting in the movement for the liberation of their country, but also to wipe out the population of whole regions.

98. The legal action taken against a private individual acting in conjunction with the CIA in connexion with the supplying of B-26 aircraft to Portugal does not absolve the CIA—which is a United States Government agency—of its responsibility. The course of the trial will be followed with interest. If the operation had been successful, as in other cases, the individual in question and the organization itself would certainly not be in the dock but would be enjoying the official favours of the United States.

99. Despite their declarations of non-intervention in the domestic affairs of neighbouring States, it is quite obvious that the Portuguese colonialists are not interested in the establishment of peace and the independent democratic development of the neighbouring countries. They fear—not without reason—that the existence of African States which have been freed from the colonial yoke may serve as an example to the peoples of Angola, Mozambique and so-called Portuguese Guinea and may hasten the elimination of colonialism in those Territories. Far from abandoning its outmoded colonial policy, Portugal tries by every means to sabotage the consolidation of the independence and sovereignty of the African States.

96. Il a fallu tout un long débat au Conseil de Sécurité pour que le Gouvernement du Portugal consente à déclarer que ce qui constitue la propriété de la République démocratique du Congo est à sa disposition; nous venons de l'entendre il y a un moment; il n'a pas pu cependant le déclarer immédiatement après l'intervention du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

97. Tout cela ne peut pas créer une atmosphère de confiance autour des déclarations du Gouvernement portugais. C'est pourquoi notre délégation a des doutes sérieux quant à l'efficacité d'une décision fondée sur des déclarations aussi équivoques. Si le représentant du Portugal s'est montré aussi arrogant et a déclaré qu'il n'accepterait pas une résolution pourtant aussi réservée, dans l'expression de la vérité, que celle dont les membres afro-asiatiques du Conseil de sécurité nous ont saisis, c'est que le Portugal compte, à l'avenir aussi, sur l'appui de ses alliés pour continuer son activité colonialiste et interventionniste. Sa déclaration arrogante était certainement adressée aux amis du Portugal qui pratiquent l'exploitation coloniale, dans les colonies portugaises, par délégation. Cette pratique néfaste est à la base de la résistance du Portugal, comme de celle d'autres pays, au processus de décolonisation qui est commencé en Afrique. Nous ne pouvons pas être plus convaincus par les dénégations du représentant des Etats-Unis quant à la responsabilité de certains alliés du Portugal et de l'OTAN dans l'encouragement de la politique coloniale du Portugal et de ses actes subversifs envers les pays voisins de ses colonies. La déclaration du représentant des Etats-Unis selon lequel l'OTAN protège non seulement la liberté de son pays — c'est-à-dire des Etats-Unis —, mais aussi celle du monde entier porte à faux devant le fait que les armes fournies au Portugal servent non seulement à anéantir les combattants du mouvement pour la liberté de leur pays, mais aussi à exterminer les populations de régions entières.

98. L'action judiciaire entreprise contre une personne privée, en liaison avec la CIA, à propos de la fourniture d'avions B-26 au Portugal, ne dégage pas la responsabilité de la CIA qui est une agence du Gouvernement des Etats-Unis. Un procès a été intenté dont on suit certainement le développement. Si l'opération avait réussi, comme dans d'autres cas, la personne en question et l'organisation elle-même ne seraient certainement pas au banc des accusés, mais parmi les bénéficiaires des faveurs officielles des Etats-Unis.

99. Malgré leurs déclarations de non-intervention dans les affaires intérieures de pays voisins, il apparaît clairement que les colonialistes portugais ne sont pas intéressés à l'établissement de la paix et au développement indépendant et démocratique des pays limitrophes. Non sans raison, ils craignent que l'existence d'Etats africains libérés du joug colonial ne serve d'exemple aux peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise et ne précipite la liquidation du colonialisme dans ces territoires. Loin d'abandonner cette politique coloniale périmée, le Portugal met tout en œuvre pour saboter la consolidation de l'indépendance et de la souveraineté des Etats africains.

100. Portugal pursues its aggressive policy against the African States in conjunction with its staunchest allies, the racist régimes of South Africa and Southern Rhodesia. Petitioners from the Portuguese colonies informed the Committee of Twenty-Four^{1/} during its session in Africa that an agreement had been signed between Portugal and South Africa for the settlement of several thousand white South African farmers in the Portuguese Territories. The real intention of the two Governments is to use these whites as mercenaries against the national liberation movement, and also for subversion against neighbouring African States. The alliance between the racist and colonial régimes in Africa is thus fully in operation. The purpose of that alliance, which possesses considerable economical and military potential, is to perpetuate the subjugation of the African peoples and prevent, by means of acts of provocation and intervention in their domestic affairs, the economic and political consolidation of the African States. We are faced by the inevitable conclusion, although in another context, the colonial context, that the existence in the very heart of Africa of Salazar's colonial régime increases the threat to the peace and security of that continent and, by the same token, to world peace. If the United Nations wishes to avoid the outbreak of a conflict of unforeseeable consequences, the time has come for it to take decisive and effective action.

101. The present debate on the complaint of the Democratic Republic of the Congo against Portugal should also serve as a warning to those Western Powers which practise a policy of military and economic co-operation with that country. That policy is, moreover, reflected in the attitude of certain Powers in the Security Council, where they constantly seek to prevent the adoption of effective measures or sanctions against Portugal.

102. The delegation of the People's Republic of Bulgaria is firmly convinced that only effective measures against the root cause—the existence of Portuguese colonialism—can put an end to Portugal's acts of provocation and interference in the domestic affairs of the African States. It considers that the Security Council should most resolutely condemn Portugal's acts of subversion against the Democratic Republic of the Congo and against other African States.

103. The PRESIDENT: I have a special request that the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo be allowed to speak to us now in exercise of the right of reply. I understand that he might wish to continue that statement at our next meeting. If there is no objection, I shall now give him the floor.

104. Mr. BOMBOKO (Democratic Republic of the Congo) (translated from French): It appears that the

100. Le Portugal poursuit sa politique agressive envers les Etats africains de concert avec ses alliés les plus fidèles, les régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud. Les pétitionnaires des colonies portugaises, en effet, ont informé le Comité des Vingt-Quatre^{1/}, lors de sa session en Afrique, qu'un accord avait été signé entre le Portugal et l'Afrique du Sud en vue de l'installation de plusieurs milliers de fermiers blancs sud-africains sur les territoires portugais. L'intention réelle des deux gouvernements est d'utiliser ces Blancs comme mercenaires aussi bien contre le mouvement de libération nationale que dans la subversion à l'encontre des Etats africains voisins. L'alliance entre les régimes racistes et colonialistes en Afrique est donc en pleine action. Cette alliance, qui dispose d'un potentiel économique et militaire important, a pour but de perpétuer la subjugation des populations africaines et d'empêcher, par des provocations et des interventions dans leurs affaires intérieures, la consolidation économique et politique des Etats africains. Une conclusion s'impose, quoique dans un autre contexte — le contexte colonial — à savoir que l'existence, en plein cœur de l'Afrique, du régime colonial de Salazar accentue chaque jour davantage le danger pour la paix et la sécurité de ce continent et, par là même, pour la paix mondiale. Si les Nations Unies veulent éviter l'explosion d'un conflit aux conséquences imprévisibles, le moment est venu pour elles d'entreprendre une action décisive et effective.

101. Le débat actuel sur la plainte de la République démocratique du Congo contre le Portugal devrait, d'autre part, servir d'avertissement aux puissances occidentales qui pratiquent une politique de collaboration militaire et économique avec ce pays. Une expression de cette politique est d'ailleurs l'attitude de certaines puissances, au sein du Conseil de sécurité, où elles freinent constamment l'adoption de mesures effectives — y compris les sanctions — contre le Portugal.

102. La délégation de la République populaire de Bulgarie est profondément convaincue que, seules, des mesures effectives contre la cause principale — l'existence du colonialisme portugais — peuvent éliminer les provocations et l'ingérence du Portugal dans les affaires intérieures des Etats africains. Elle estime qu'il serait approprié que le Conseil de sécurité condamne, de la façon la plus résolue, les actes de subversion du Portugal à l'encontre de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à l'encontre d'autres Etats africains.

103. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suis saisi d'une demande spéciale tendant à permettre au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo de prendre maintenant la parole devant nous dans l'exercice de son droit de réponse. Je crois comprendre qu'il désirerait éventuellement poursuivre sa déclaration à notre prochaine séance. En l'absence d'objection, je lui donne la parole.

104. M. BOMBOKO (République démocratique du Congo): Encore une fois, il semble qu'au cours de

^{1/} Special Committee on the Situation with regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples.

^{1/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

representative of Portugal is once again deliberately attempting to create confusion in this debate, in order to prevent the Council from knowing the truth about the improper intervention in our affairs by his Government. He has quoted his own statement concerning the supposed technical assistance which my Government is alleged to have received from his. This very day, the representative of the Portuguese Government himself has just admitted that, as I said at the very beginning of my statement, it was a question of goods and property, belonging to the Democratic Republic of the Congo, which the Portuguese Government had kept in its possession until it saw that its ally, Mr. Tshombé, was not returning to Kinshasa and, thus, they could not be returned to him. He referred to military uniforms and ammunition, but he forgot to mention weapons. He has just admitted today, before this important body, that we have aircraft in Angola, but he neglected to mention that it was not only a matter of aircraft, which he considers of no military value, but also of weapons and ammunition still stored in Angola today.

105. If his Government is genuinely motivated by a spirit of co-operation, I see no reason why it cannot return our equipment to us without our being forced to send commissions there. Be that as it may, my delegation and my Government have taken note of this admission since at the outset he tried to sow confusion by claiming that these weapons, aircraft, ammunition and equipment had been returned to the Democratic Republic of the Congo as part of the so-called technical assistance.

106. Furthermore, I reserve the right to revert this afternoon to the statements of the Portuguese representative, who thinks that we have no proof and that his statements, or those of his Government, are sufficient in themselves to dispel our concern.

107. I have proof with me here that the four battalions of Katangese ex-gendarmes which were in Angola were never disarmed. On the contrary, with the approval of the Governor-General of Angola, who represents the Portuguese authorities there, General da Sousa gave them permission to train and re-equip for further operations. It is, after all, astonishing that four battalions should be interned, and then, as if by magic, reappear in the Congo armed to the teeth. As the members of the Council are well aware, these same battalions were recently involved in the Kisangani affair and were part of a plot which was brought to light thanks to the Congolese Government's vigilance and the co-operation of certain friendly States.

108. I shall prove all that this afternoon in order to show the Council that, even allowing for the Portuguese representative's contradictory statements, we cannot be satisfied with his verbal assurances here, or with those of his Government, since the latter, although belonging to this Organization and bound to respect the relevant General Assembly and Security Council resolutions, had no compunction in maintaining those battalions, facilitating their training and flouting the Secretary-General's injunctions. How

ce débat, le représentant du Portugal essaie de créer la confusion, une confusion intentionnelle, pour que nous ne puissions pas connaître ici les interventions intempestives dont nous sommes l'objet de la part de son gouvernement. Il a cité sa propre déclaration au sujet de la prétendue assistance technique que mon gouvernement aurait reçue du sien. Or, aujourd'hui même, ce même représentant du Gouvernement portugais vient de reconnaître — ce que j'avais avancé tout au début de mon intervention — qu'il s'agissait des biens et propriétés de la République démocratique du Congo, que le Gouvernement portugais avait gardés par-devers lui, jusqu'au jour où il a vu que son allié, M. Tshombé n'était revenu à Kinshasa pour qu'on les lui remette. Il a cité des uniformes militaires, des munitions, mais il a omis de parler des armes. Aujourd'hui, il vient reconnaître ici, devant cette auguste Assemblée, que nous avons des avions en Angola, mais il a omis de souligner qu'il n'y a pas que des avions, qu'il considère sans valeur militaire, mais qu'il y a aussi des armes et des munitions encore entreposées aujourd'hui en Angola.

105. Si ce gouvernement est vraiment animé d'un esprit de coopération, je ne vois pas pourquoi il ne peut pas nous remettre ce matériel qui nous appartient, sans que nous soyons obligés d'envoyer là-bas des commissions. En tout cas, ma délégation et mon gouvernement ont pris acte de cette reconnaissance, car au début il a voulu jeter la confusion en prétendant que ces armes, ces avions, ces munitions et cet équipement ont été remis à la République démocratique du Congo dans le cadre de la prétendue assistance technique.

106. D'autre part, je me réserve le droit de revenir cet après-midi sur les déclarations du représentant du Portugal qui croit que nous n'avons pas de preuves et qui pense que sa seule déclaration, ou celle de son gouvernement, suffisent pour apaiser nos inquiétudes.

107. J'ai ici avec moi des preuves qui démontrent que les quatre bataillons d'ex-gendarmes katangais, qui se trouvaient en Angola, n'avaient pas été désarmés, mais qu'au contraire, avec l'appui du Gouverneur général de l'Angola, représentant là-bas l'autorité portugaise, ils avaient reçu du général da Souza l'autorisation de s'entraîner et de se rééquiper pour de nouvelles opérations. Il est quand même surprenant que quatre bataillons soient internés et que, comme par une opération magique, on les voit revenir au Congo armés jusqu'aux dents. Les membres de ce conseil savent très bien que ce sont ces mêmes bataillons qui ont trempé dernièrement dans l'affaire de Kisangani et qui faisaient partie du complot qui a été éventé grâce à la vigilance du Gouvernement congolais et à la coopération de certains Etats amis.

108. Je démontrerai tout cela cet après-midi pour prouver au Conseil qu'il n'est pas possible, compte tenu même des déclarations contradictoires du représentant portugais, que nous puissions nous contenter des assurances verbales qu'il nous donne ici et que nous donne son gouvernement, parce que ce dernier, qui pourtant est Membre de cette organisation, et qui devrait respecter les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, n'a pas eu honte d'entretenir des bataillons, de leur permettre

could this Government, which defies an Organization as powerful as the United Nations, be expected to honour its commitments to the Democratic Republic of the Congo?

109. The Portuguese representative also referred, and I shall revert to this later, to certain measures taken by my Government and to the anxiety felt by the Portuguese now in the Congo. At the beginning of the Council's debates, I asked the Portuguese representative to tell me how many of his compatriots were living in the Congo. I must point out that he was unable to give me a precise figure, offering the excuse that the records had been burnt. I am sure however, that the Government at Lisbon knows how many Portuguese are living in the Congo.

110. For his personal information, I can tell him that there are over 8,000 Portuguese living in the Congo and he cannot come here and claim that since independence these Portuguese have been threatened or ill-treated by the Congolese Government. When there were incidents in front of the Portuguese Embassy at Kinshasa, a city with more than 1.5 million African inhabitants, the thousands of Portuguese living there did not suffer; they remained at home and carried on with their usual activities. Can the Portuguese representative tell us whether these people have been subjected to any ill-treatment at all at Kinshasa, were there are 1.5 million Africans and where riots can easily break out? I do not believe that he can say that before this Council. No, we shall prove this to him this afternoon and we shall produce evidence, even publications.

111. He, too, referred to certain newspapers such as L'Aurore, and Combat, and we know what line they follow. We also have other publications which plainly prove that Portugal took part in that famous plot. He did not show us L'Aurore, but I have here the Europe Magazine, published at Brussels, which shows photographs of Salazar and Moïse Tshombé side by side, and anyone acquainted with the Belgian Press is aware of this publication's fascist tendencies. It asks why Portugal is hated in Africa and this is the reply it gives:

"Let us be frank. The President at Lisbon is playing Moïse Tshombé's game, and he is right to do so. He has recruited and trained courageous white volunteers for Tshombé, but when anybody says so the saintly man and his official services protest, proclaiming ignorance of any camps, in Angola or elsewhere, where groups of armed mercenaries are ready to give a little help to the good Moïse.

The singular squeamishness of the Portuguese calls to mind the opinion of them expressed by the Duchess of Abrantès in the nineteenth century: 'These people have a kind of feeling of inferiority which makes them not timid, but fearful and per-

de s'entraîner et de défier les injonctions du Secrétaire général. Comment voulez-vous que ce gouvernement qui jette un défi à une organisation aussi puissante que les Nations Unies puisse respecter ses engagements à l'égard de la République démocratique du Congo?

109. Le représentant portugais a parlé également, et j'y reviendrai encore, des initiatives prises par mon gouvernement et de l'inquiétude qu'éprouveraient à l'heure actuelle les ressortissants portugais qui se trouvent au Congo. Au début des débats de ce conseil, j'avais demandé au délégué portugais de me donner le chiffre de ses compatriotes vivant au Congo. Je dois dire qu'il a été dans l'impossibilité de me donner un chiffre exact, fournissant comme prétexte que les archives avaient été brûlées. Or, je suis certain que le Gouvernement de Lisbonne est au courant du nombre des ressortissants portugais résidant au Congo.

110. Pour son information personnelle, je peux lui indiquer qu'il y a plus de 8 000 Portugais qui vivent au Congo, et il ne peut pas venir prétendre ici que, depuis l'indépendance, ces Portugais ont été l'objet de menaces ou de mauvais traitements de la part du Gouvernement congolais. Lorsqu'il y a eu, dans une ville qui compte un million et demi d'Africains, des incidents devant l'Ambassade du Portugal, les milliers de Portugais qui vivent à Kinshasa n'ont pas eu à en souffrir et ils sont restés chez eux, continuant à vaquer à leurs activités. Le représentant portugais pourrait-il dire ici si, à Kinshasa où il y a un million et demi d'Africains et où les émeutes peuvent facilement se déclencher, ces ressortissants ont été l'objet d'un quelconque mauvais traitement? Je crois qu'il ne saurait le dire ici devant ce conseil. Non, nous le démontrerons cet après-midi et avec des preuves à l'appui, avec même des publications.

111. Lui aussi a fait allusion à certains journaux comme L'Aurore, comme Combat, dont on connaît les tendances. Nous disposons, nous aussi, d'autres publications qui prouvent sans embages la participation du Portugal à ce fameux complot. Il ne nous a pas montré L'Aurore, mais, moi, j'ai là Europe Magazine, édité à Bruxelles, et qui a publié ici, côte à côte, la photo de Salazar et celle de Moïse Tshombé; et ceux qui connaissent la presse belge savent les tendances fascistes de ce journal. Ce dernier se demande pourquoi existe en Afrique la haine du Portugal, et voilà la réponse qu'il donne:

"Parlons franc. Le Président de Lisbonne joue la carte de Moïse Tshombé, en quoi il a raison. Il lui a recruté et entraîné de courageux volontaires blancs; mais quand on lève ce lièvre-là, le saint homme et ses services officiels protestent et proclament qu'ils ignorent tout des camps où seraient, en Angola et ailleurs, groupés et armés des mercenaires destinés à donner un petit coup de main au bon Moïse.

"Devant les singulières pudibonderies des Portugais, on songe au jugement que portait déjà sur eux, au XIX^{ème} siècle, la duchesse d'Abrantès: 'Il existe dans ce peuple une sorte de sentiment de son infériorité qui le rend non pas timide,

petually on guard against themselves."

112. These are not my words, but those of certain newspapers which are your allies and which confirm that it has become a matter of public knowledge that mercenaries are being recruited, that mercenaries have been arrested in France, that, with all due deference to the editors of L'Aurore and Combat, whom you have quoted, those mercenaries were never sent to the Congo and that, as you very well know, training is continuing in France today.

113. I again reserve the right to speak this afternoon to illustrate Portugal's bad faith and to show the reasons why that country should be thoroughly mistrusted.

114. As far as we Africans are concerned, the draft resolution—and I shall revert to it this afternoon—is actually too moderate with regard to Portugal because, at a time when other countries in the world are agreeing to decolonization and when countries which had great empires are renouncing them and recognizing the right of peoples to self-determination, the Portuguese Government is making mock of the Africans. That Government is party to a far-reaching conspiracy, a conspiracy which we did not wish to mention here because it was not the subject of discussion in the Security Council, a conspiracy which it was not appropriate for us to expose here, a conspiracy which extends from the Cape to Luanda, with all the southern part of Africa affected and Portugal an active partner in the furtherance of it.

115. The Portuguese Government's attitude in the Southern Rhodesian affair is well known, as is its refusal to apply economic sanctions and its desire to continue to assist the Ian Smith régime; we know the reasons why it behaves as it does.

116. I do not wish to tax the patience of the members of the Council since the hour is rather late. With your permission, Mr. President, I reserve the right to make a fuller statement in reply to the Portuguese representative's assertions.

117. The PRESIDENT: I have no doubt there will be a further opportunity for the Foreign Minister of the Congo to speak to us, if he wishes, in due course. May I inquire from the representative of Portugal whether he wishes to raise a point of order.

118. Mr. DE MIRANDA (Portugal): I wish to exercise my right of reply, but I will be very brief.

119. The PRESIDENT: If the representative of Portugal wishes to make a very brief statement in right of reply, and if the Council agrees, I am prepared to invite him to do so.

120. Mr. DE MIRANDA (Portugal): This is fast becoming a dialogue between deaf people. The Foreign Minister of the Congo referred, when exercising his right of reply, to three points: first, the property which the Congolese Government has left lying in Angola; second, the Portuguese residents in the

mais craintif et perpétuellement en garde contre lui-même."

112. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont certains journaux qui sont vos alliés qui le disent et qui confirment qu'il est devenu de notoriété publique que l'on recrute des mercenaires, que les mercenaires qui ont été arrêtés en France, n'en déplaise aux rédacteurs de L'Aurore et de Combat que vous avez cités, ces mercenaires n'ont jamais été envoyés au Congo, et qu'aujourd'hui, comme vous le savez fort bien, l'instruction continue en France.

113. Je me réserve encore une fois le droit d'intervenir cet après-midi pour démontrer la mauvaise foi du Portugal, pour démontrer les raisons qui militent en faveur d'une méfiance totale à l'égard de ce pays.

114. En ce qui nous concerne, nous, Africains — je reviendrai sur l'analyse du projet de résolution cet après-midi —, nous trouvons que ce projet de résolution est en réalité trop modéré à l'égard du Portugal parce que, au moment où les autres pays du monde consentent à la décolonisation, au moment où ceux qui avaient de grands empires renoncent à ces empires et reconnaissent aux peuples le droit à l'autodétermination, le Gouvernement portugais se moque des Africains; le Gouvernement portugais fait partie d'un complot, d'un complot plus vaste, d'un complot dont nous n'avons pas voulu parler ici parce qu'il ne faisait pas l'objet des discussions au Conseil de sécurité, d'un complot qu'il ne nous appartenait pas de dévoiler ici, d'un complot qui va du Cap jusqu'à Luanda. Tout le Sud de l'Afrique est soumis à ce complot, et le Portugal est l'un des éléments actifs de la réalisation de ce complot.

115. On connaît l'attitude de ce gouvernement dans l'affaire rhodésienne et son refus de se soumettre à l'application des sanctions économiques, sa volonté de continuer à aider le régime de Ian Smith. On connaît les raisons pour lesquelles ce gouvernement agit ainsi.

116. Je ne veux pas abuser de la patience des membres du Conseil de sécurité, puisque l'heure est assez avancée. Je me réserve le droit — avec la permission du Président — de pouvoir faire un exposé plus complet, à titre de réponse aux affirmations du représentant du Portugal.

117. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suis certain que le Ministre des affaires étrangères du Congo pourra reprendre la parole en temps voulu s'il le désire. Puis-je demander au représentant du Portugal s'il désire soulever une motion d'ordre?

118. M. DE MIRANDA (Portugal) [traduit de l'anglais]: Je désire exercer mon droit de réponse, mais je serai très bref.

119. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si le représentant du Portugal désire exercer brièvement son droit de réponse et si le Conseil y consent, je suis disposé à lui donner la parole.

120. M. DE MIRANDA (Portugal) [traduit de l'anglais]: Ce débat ressemble de plus en plus à un dialogue de sourds. Dans l'exercice de son droit de réponse, le Ministre des affaires étrangères du Congo a soulevé trois points: en premier lieu, les biens que le Gouvernement congolais a laissés en Angola; deuxième-

Congo; and third, the question of the mercenaries. He promised to raise this last point again this afternoon, and I will therefore not reply to it now, except to say that I did not quote Combat and L'Aurore as evidence. I simply mentioned these newspapers and said that these reports called for further investigation. This means that I did not take the reports in the newspapers as evidence, but as a pointer calling for further investigation into the question.

121. As for the question of the property which the Congolese Government has in Angola, I said that I was the first to refer to the planes which the Congolese Government has in Angola, and I was also the first to admit that they are the property of the Congolese Government. Earlier in this very meeting, I said that the Congolese Government could take back whatever property it has left lying in Angola. It is now immaterial how the property came into Angola. I myself do not have the details about whether or not it came there in the time of Mr. Tshombé. It was Mr. Tshombé who was at the head of the legitimate Government of the Congo if it was at that time that the property was taken there. In any case, what it is important to know is that that property is in Angola, that the Portuguese Government admits that it belongs to the Congolese Government and it is at the disposal of the Congolese Government to take it back whenever it wishes. Of course, the Congolese Government cannot expect that we will actually take that material and place it at the door of (the) Government House at Kinshasa.

122. As for the Portuguese residents in the Congo, I have received reports which state that they are living in an atmosphere of intimidation and that many of them, as I said a little while ago, are leaving the Congo for Angola. The Foreign Minister says that they are well protected. I am glad to have that assurance from him, and I only hope that that assurance will be kept and that the Portuguese community in the Congo will not be put to any trouble.

123. As I have said, and as I repeat, on the point of the mercenaries which the Foreign Minister of the Congo has promised to raise again, I reserve my right to reply.

124. The PRESIDENT: It remains for us to decide when we should resume this debate in the Council. I have undertaken some preliminary consultations, and I understand that most members would be prepared to proceed with our debate this afternoon, perhaps at 4.30, since some of us have obligations in the First Committee, which is to meet earlier.

125. There are one or two considerations to bear in mind. The first, there are still some ten representatives who wish to speak in this debate, and, secondly, we have meetings called for tomorrow at 10.30 a.m. and at 3.00 p.m. I would also mention the consideration that the Foreign Minister of the Congo put to me, that he would hope we could conclude this week the proceedings on the complaint he has brought.

ment, les résidents portugais au Congo, et troisièmement, la question des mercenaires. Il a promis de reprendre ce dernier point cet après-midi, et je n'y répondrai donc pas à présent, sinon pour dire qu'à l'appui de ce que j'avais dit je n'ai cité ni Combat ni L'Aurore. Je me suis contenté de mentionner ces journaux et de dire que ces dépêches rendaient nécessaire une enquête plus approfondie. Ce qui signifie que je ne considère pas ces dépêches de presse comme des preuves, mais comme indiquant qu'il faut procéder à une enquête plus approfondie.

121. En ce qui concerne les biens que le Gouvernement congolais possède en Angola, j'ai dit que j'ai été le premier à parler des avions du Gouvernement congolais en Angola; j'ai également été le premier à reconnaître que ces avions sont la propriété du Gouvernement congolais. Auparavant, au cours de cette séance-ci, j'ai dit que le Gouvernement congolais pouvait reprendre tous les biens qu'il a laissés en Angola. La façon dont ces biens sont arrivés en Angola importe peu à présent. Je n'ai moi-même aucun détail à ce sujet et je ne sais pas s'ils sont ou non arrivés en Angola du temps de M. Tshombé. Mais si ces biens ont été apportés en Angola à cette époque-là, c'était bien M. Tshombé qui était à la tête du Gouvernement légal du Congo. De toute façon, ce qu'il importe de savoir, c'est que ces biens se trouvent en Angola, que le Gouvernement portugais reconnaît qu'ils appartiennent au Gouvernement congolais, et qu'il se tient à la disposition de ce dernier pour les lui rendre quand il le désirera. Bien entendu, le Gouvernement congolais ne peut pas s'attendre à ce que nous transportions ce matériel jusqu'à la porte du Palais du Gouvernement à Kinshasa.

122. Quant aux résidents portugais au Congo, j'ai reçu des rapports signalant que ces résidents portugais vivaient dans une atmosphère d'intimidation et qu'un grand nombre d'entre eux, comme je l'ai dit il y a quelques instants, quittaient le Congo pour l'Angola. Le Ministre des affaires étrangères nous dit qu'ils sont bien protégés. Je suis heureux de recevoir cette assurance de sa part; j'espère seulement que cette assurance sera respectée et que la communauté portugaise au Congo ne sera pas inquiétée.

123. J'ai déjà dit, et je répète, qu'en ce qui concerne la question des mercenaires, dont le Ministre des affaires étrangères du Congo a promis de reparler, je réserve mon droit de réponse.

124. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il nous reste à décider quand nous reprendrons ce débat au Conseil. J'ai entrepris des consultations préliminaires et je crois comprendre que la plupart des membres seraient disposés à continuer la discussion cet après-midi, peut-être à 16 h 30, puisque certains d'entre nous doivent se rendre à la Première Commission qui se réunira plus tôt.

125. Il faut tenir compte d'une ou deux considérations. Premièrement, il reste encore quelque 10 représentants qui souhaitent prendre la parole dans ce débat et, deuxièmement, nous avons des réunions prévues pour demain à 10 h 30 et à 15 heures. Je veux également rappeler que le Ministre des affaires étrangères du Congo m'a dit qu'il espérait que les débats sur la plainte déposée par son pays se termineraient cette semaine.

126. Mr. ADEBO (Nigeria): Naturally, I share the anxiety of the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo that we should dispose of this question with the minimum possible delay. I also acknowledge your understanding, Mr. President, of the situation which has led you to suggest that we should meet again this afternoon at 4.30. However, just as there are members who have obligations fixed from about 3 o'clock, which make it necessary for them to desire the meeting to take place at 4.30, so there are some of us who have obligations which would make it very difficult for us to come here at 4.30 p.m. Therefore, I would suggest, with great respect, that it would be better if we resumed this particular debate tomorrow morning at 10.30, at which time we would hope that we could dispose of this question without any further interruption. After that, we could then go on to the other items which have been submitted for the consideration of this Council.

127. With great respect, I should like to submit this proposal for the consideration of my colleagues on the Council.

128. The PRESIDENT: Naturally, I wish to act in this matter in accordance with the wishes of the members of the Council.

129. I can say only, on the comments made by the representative of Nigeria, that I have already called a meeting of the Council for tomorrow morning to deal with a specific issue; that issue is the complaint which has been brought to us by the delegation of Israel. I have also called a meeting of the Council for 3 o'clock tomorrow afternoon to deal with the specific issue of admissions to the United Nations.

130. Those meetings are meetings which have been duly called in accordance with the rules, and must be maintained. Therefore, I think that our choice is between a meeting this afternoon at 4.30, as most members of the Council are willing to undertake, or a meeting to follow immediately after tomorrow afternoon's meeting to deal with admissions to the United Nations. I think that that is the choice before us, and I would wish to follow the wishes of the Council in this matter. If there is a substantial number of members who are not anxious for us to continue this afternoon, I would not wish to proceed against their wishes.

131. Mr. NABRIT (United States of America): Mr. President, unless there were some strong reasons for the members of the Council not to wish a meeting, my delegation would accede to the suggestion that you have made that we meet this afternoon. We also have the difficulty that confronts the representative of Nigeria in having a meeting of this Council at 4.30 this afternoon, because we also have a meeting at 3 p.m. However, we will meet any time this afternoon that the members of the Council wish to meet because it is our feeling that, with the number of speakers that we have on our list and as this matter has been before us for a while, we should bring it to a resolution as speedily as possible. Therefore, I would say that as far as our delegation is concerned we would be prepared to meet this afternoon.

126. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Bien entendu, je partage le souci du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo de voir se terminer la discussion sur cette question aussi rapidement que possible. Je comprends également, Monsieur le Président, qu'étant donné la situation vous avez proposé que nous nous réunissions à nouveau cet après-midi à 16 h 30. Toutefois, de même que certains membres ont à 15 heures des obligations qui leur font préférer voir fixer la séance à 16 h 30, il y en a parmi nous dont les obligations leur rendraient très difficile de venir ici à 16 h 30. En conséquence, je vous propose très respectueusement de reprendre, de préférence, cette discussion demain matin à 10 h 30, en espérant que nous pourrions alors terminer le débat sur cette question sans autre interruption. Nous pourrions ensuite passer à l'examen des autres points dont le Conseil est saisi.

127. Je désire très respectueusement soumettre cette proposition à mes collègues du Conseil.

128. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je tiens naturellement à agir selon les vœux des membres du Conseil en cette matière.

129. A la suite des observations du représentant du Nigéria, je ne peux que rappeler que j'ai déjà convoqué une réunion du Conseil pour demain matin afin de traiter d'une question particulière; il s'agit de la plainte déposée par la délégation d'Israël. J'ai également convoqué une réunion du Conseil pour 15 heures, demain, pour traiter de l'admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies.

130. Ces réunions ont été dûment convoquées selon le règlement et doivent donc avoir lieu. Il me semble donc que nous puissions seulement choisir entre une réunion à 16 h 30 cet après-midi, comme cela semble être le désir de la plupart des membres du Conseil, et une réunion qui suivrait immédiatement la séance de demain après-midi consacrée à l'admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies. Je crois que c'est le seul choix que nous ayons et je désire me conformer aux vœux du Conseil en la matière. Si un nombre important de membres ne souhaite pas que nous poursuivions le débat cet après-midi, je ne veux pas aller à l'encontre de leurs désirs.

131. M. NABRIT (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, à moins que les membres du Conseil n'aient des raisons impérieuses pour ne pas se réunir, ma délégation serait d'accord pour accepter votre suggestion de nous réunir cet après-midi. Nous nous trouvons dans la même situation que celle du représentant du Nigéria en ce qui concerne une réunion éventuelle du Conseil aujourd'hui à 16 h 30, parce que nous avons également une réunion à 15 heures. Toutefois, nous nous réunirons à n'importe quel moment de l'après-midi qui conviendra aux membres du Conseil, parce que nous estimons qu'étant donné le nombre d'orateurs inscrits et le fait que nous sommes saisis de cette question depuis assez longtemps nous devrions arriver aussi rapidement que possible à adopter une résolution. Je tiens donc à déclarer qu'en ce qui concerne notre délè-

132. Mr. KIRONDE (Uganda): I am one of those who share the view expressed by the representative of Nigeria that we should postpone the meeting until tomorrow rather than have it this afternoon at 4.30 as the President has suggested. One of the reasons has already been mentioned.

133. The other reason which I should like to submit is that we regard this subject as being of such great significance and importance to us that we do not feel that justice would be done to it if we were to meet this afternoon at 4.30 because the time available to us would be very short.

134. Another reason is that we have not quite completed our consultations, and we should like to continue them this afternoon. We feel that we would be ready by tomorrow. I would also mention to my colleagues that the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo has already shown that he is willing to postpone the meeting until tomorrow morning.

135. The PRESIDENT: I must repeat to the representative of Uganda that we have meetings scheduled for tomorrow morning and tomorrow afternoon. Therefore, the choice is between continuing this afternoon and continuing tomorrow afternoon. I would welcome any further views which members of the Council may wish to express.

136. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, we have listened attentively to your remarks and also to the statements of the representatives of Nigeria and Uganda. For our part, we wish to state that we share the view expressed by them. We feel that quite convincing arguments have been put forward to the effect that we should not skimp on the time we devote to the question under discussion and that we should allow the consultations which have been mentioned here to continue.

137. Moreover, it was only today that we received the draft resolution, and regardless of whether our position is favourable or negative it is an elementary procedural requirement that time should be allowed for its consideration. We must have sufficient time to study the document with the attention which it warrants and formulate our position on it. That requires at least twenty-four hours.

138. With regard to the President's statement that he has already made arrangements concerning tomorrow's meetings, we regret this rather hasty action because the Council can hardly turn its attention to other questions until it has completed consideration of the matter before it, a matter which is a very serious and important one for all members. Moreover, we have already expressed our views as to when it would be best, in the light of practical considerations, to discuss these other matters to which the President has referred.

gation, nous accepterions que le Conseil se réunisse cet après-midi.

132. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Je suis l'un de ceux qui partagent l'opinion exprimée par le représentant du Nigéria pour ce qui est de renvoyer la séance à demain plutôt que de nous réunir cet après-midi à 16 h 30, comme l'a suggéré le Président. L'une des raisons en a déjà été indiquée.

133. La deuxième raison que je voudrais donner, c'est que cette question a une telle importance et une telle portée pour nous que nous estimons que nous ne pourrions pas la traiter comme il se devrait si nous nous réunissions cet après-midi à 16 h 30, car nous ne disposerions alors que d'un temps très court.

134. Une troisième raison, c'est que nous n'avons pas encore tout à fait terminé nos consultations et que nous aimerions les poursuivre cet après-midi. Nous pensons être prêts d'ici à demain. Je veux également rappeler à mes collègues que le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a d'ores et déjà indiqué qu'il était disposé à ne reprendre la séance que demain matin.

135. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je dois rappeler au représentant de l'Ouganda que nous avons déjà prévu des réunions pour demain matin et pour demain après-midi. En conséquence, nous devons continuer soit cet après-midi, soit demain après-midi. J'accueillerais avec faveur toute autre opinion que les membres du Conseil souhaiteraient exprimer.

136. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, nous avons écouté vos remarques avec beaucoup d'attention, de même que celles des représentants du Nigéria et de l'Ouganda. Pour sa part, la délégation soviétique partage le point de vue que viennent d'exprimer ces derniers. Les raisons qui ont été invoquées nous semblent suffisamment sérieuses pour que nous n'écourtions pas l'examen de la question et que nous poursuivions les consultations dont on a parlé.

137. De plus, nous n'avons reçu qu'aujourd'hui le projet de résolution et, quelle que soit notre attitude à son égard — qu'elle soit favorable ou défavorable —, les règles les plus élémentaires de la procédure exigent qu'un certain délai nous soit laissé. Il nous faut, en effet, un certain temps pour étudier ce document avec toute l'attention voulue et pour arrêter notre position à son égard. Cela demande au moins un délai de 24 heures.

138. Quant à la déclaration que vous venez de faire au sujet des séances prévues pour demain, nous ne pouvons que regretter la précipitation avec laquelle vous avez agi. En effet, nous ne pouvons guère aborder l'examen d'autres questions tant que nous n'aurons pas terminé celui d'une question aussi grave et aussi importante pour chacun d'entre nous, que la plainte de la République démocratique du Congo, d'autant que nous avons eul'occasion d'exprimer notre point de vue dûment circonstancié sur le moment où il conviendrait le mieux de discuter de ces autres questions.

139. Allow me, Mr. President, not to agree with you that we cannot reconsider decisions already taken. The Security Council is master of its own procedure and we therefore have the right to make the changes necessitated by the circumstances which have now emerged.

140. In other words, my delegation shares the view just expressed by the representatives of Nigeria and Uganda and it has listened attentively to the considerations put forward by the representative of the United States. It therefore considers that the Security Council should continue discussing this matter tomorrow morning at 10.30.

141. Mr. EL-FARRA (Jordan): My delegation shares the views expressed by the representatives of Nigeria, Uganda and the Soviet Union. The question before us is very important and it is a pressing one. It has been before us awaiting a solution for some time. During one hour this afternoon we cannot be expected to hear all the statements that may be made. In addition, I believe the element of continuity is very important. I do not think there should be any interruption in our consideration of this important question. Other items will follow. I am not saying that any one of those items is not important. However, we do have before us a question which should be given adequate, complete and uninterrupted consideration by this Council. The Foreign Minister has been here for some time and we do not want to delay the consideration of this question. But a meeting of one hour will not expedite our work when consultations have to be carried out by the co-sponsors of the draft resolution.

142. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): I was consulted a few moments ago and I replied that we would wish to fall in with the views of the majority and the convenience of the Security Council. After the debate which we have begun, however, I believe there are many reasons why we should continue our discussions in a rather more systematic and coherent manner. I therefore urge the President to decide that we should meet tomorrow morning at 10.30 to examine this item. I know that he has the right to set the time for Council meetings. I also think it would be well if all members of the Council were given an opportunity to deal with their other affairs. I myself took the floor rather early this morning and afterwards I might have gone about my business elsewhere. Nevertheless, there are other members who are not in the same position and that is why I appeal to you, Mr. President, to decide that we should continue to examine this item tomorrow morning at 10.30, which would certainly enable us to complete our work in a responsible manner, as befits the Security Council.

143. Mr. McARTHUR (New Zealand): As the President has pointed out, the Council does have before it a rather heavy workload in the days that lie ahead. We shall be called upon to deal with some questions which we all recognize are of considerable impor-

139. Monsieur le Président, vous me permettrez de ne pas être d'accord avec vous lorsque vous dites qu'une décision une fois prise ne peut être réexaminée. Le Conseil de sécurité est maître de sa propre procédure, et nous avons donc le droit de modifier, selon que de besoin, les décisions qui ont été annoncées aujourd'hui.

140. Autrement dit, la délégation soviétique par le point de vue exprimé il y a quelques instants par les représentants du Nigéria et de l'Ouganda; elle a également écouté avec attention les arguments présentés par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, mais elle estime que le Conseil de sécurité doit poursuivre l'examen de cette question demain matin à 10 h 30.

141. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation partage l'avis exprimé par les représentants du Nigéria, de l'Ouganda et de l'Union soviétique. La question dont nous sommes saisis est d'une urgence et d'une importance extrêmes. Elle attend une solution depuis longtemps déjà. On ne peut pas s'attendre à ce qu'en une heure nous entendions toutes les déclarations qui pourront être faites. En outre, j'estime que l'élément de continuité est très important. Je ne pense pas qu'il faille interrompre l'examen d'une question aussi importante. Les autres questions peuvent attendre. Je ne veux pas dire que certaines de ces questions soient sans importance. Toutefois, nous sommes à présent saisis d'une question à laquelle le Conseil doit consacrer une étude appropriée, complète et ininterrompue. Le Ministre des affaires étrangères est ici depuis un certain temps déjà, et nous ne voulons pas retarder l'examen de cette question. Or, une réunion d'une heure n'avancera pas nos travaux alors que les coauteurs du projet de résolution doivent procéder à des consultations.

142. M. TARABANOV (Bulgarie): J'ai été consulté il y a un moment et j'ai répondu que nous souhaitons nous ranger à l'avis de la majorité et à la convenance du Conseil de sécurité, mais, après la discussion qui s'est engagée ici, j'estime qu'il y a beaucoup de considérations qui militent en faveur de ce que nous continuions notre discussion d'une manière un peu plus suivie et plus constante. Dans ces conditions, je lance un appel au Président pour qu'il prenne la décision de nous réunir demain à 10 h 30 pour examiner cette question. Je sais que c'est son droit de fixer les réunions du Conseil. Je crois qu'il serait bon également que tous les Membres du Conseil puissent avoir la possibilité de s'occuper de leurs autres affaires. Pour ma part, ayant parlé ce matin assez tôt, j'aurais pu peut-être m'en aller ailleurs. Mais il y a d'autres membres qui ne sont pas dans le même cas, et c'est pourquoi je vous lance un appel, Monsieur le Président, pour que vous décidiez de poursuivre l'examen de ce point demain à 10 h 30, ce qui nous permettrait certainement de terminer notre travail d'une façon sérieuse et digne du Conseil de sécurité.

143. M. McARTHUR (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Comme vous venez de nous le faire remarquer, Monsieur le Président, le Conseil a un calendrier assez chargé pour les jours à venir. Nous allons être appelés à traiter de questions dont

tance. The President has pointed out that he has scheduled the times for those meetings.

144. It had been the hope of my delegation that we might be able to complete action on the present complaint by the Democratic Republic of the Congo, which has already been before the Council for some time, in the course of our meeting this afternoon. We, for our part, would be perfectly happy to meet indeed at 3 p.m., if that would assist the Council in completing its work. If that were not to be considered a possibility because certain members of the Council have obligations in the First Committee, I would advance, as suggesting another possible course, the view that the item which we are to consider tomorrow afternoon on the admission of new members is not one which necessarily will fill all the time available to us. I am wondering whether it might not be possible for us to finish our discussion of the present item this afternoon, and possibly proceed to a vote on the draft resolution after we have completed our consideration tomorrow of the question of the admission of the two new members.

145. Mr. KEITA (Mali) (translated from French): I shall not speak at length. I should merely like to say that, given the significance and gravity of the question with which we are dealing, my delegation would have preferred to deal with it quickly were it not for the various commitments to which you yourself, Mr. President, have referred, which the members of the Council have to fulfil this afternoon in different places. I do not believe that, given the importance of the subject, the Council should embark on such a serious debate and then conclude it later in a manner not worthy of itself. My delegation therefore very much hopes that you will consider the problem from that standpoint and that your decision will enable us to discuss the item in detail tomorrow morning at 10.30, as several of my colleagues have already suggested. We shall then have had sufficient time for mutual consultations on the different aspects of the problem, which, in our view, is extremely serious and of capital importance.

146. I hope that you will take these various considerations into account and defer examination of this item until tomorrow morning at 10.30.

147. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): As is often the case when the Security Council is called upon to meet during a General Assembly session, we find ourselves in a rather delicate position.

148. I would merely like to point out that the request which led to this series of meetings was submitted by the representative of the Democratic Republic of the Congo, who, according to what we have just been told, would agree to the postponement until tomorrow of the meeting scheduled for this afternoon. This request was supported by our African colleagues and it seems to me that, in the circumstances, it would be difficult for us to press for the second meeting to be held this afternoon since that would not be convenient for certain of our colleagues.

nous reconnaissons tous l'importance considérable. Vous venez de nous signaler que vous aviez prévu les heures de ces réunions.

144. Ma délégation espérait que nous pourrions, au cours de la séance de cet après-midi, terminer l'examen de la plainte déposée par la République démocratique du Congo, dont le Conseil est saisi depuis un certain temps déjà. En ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait disposés à nous réunir à 15 heures si cela peut aider le Conseil à achever ses travaux. Si cela n'était pas possible, du fait que certains membres du Conseil doivent se rendre à la Première Commission, je suggérerais une autre possibilité, c'est que la question que nous devons examiner demain après-midi, l'admission de nouveaux membres, peut très bien ne pas occuper tout le temps dont nous disposerons; je me demande s'il ne nous serait pas possible de terminer cet après-midi la discussion sur la question qui nous occupe à présent et éventuellement de passer au vote sur le projet de résolution, demain, lorsque nous aurons terminé l'examen de la question relative à l'admission des deux nouveaux membres.

145. M. KEITA (Mali): Je ne vais pas être long. Je voudrais uniquement dire que ma délégation aurait aimé, étant donné l'importance et le sérieux de la question que nous examinons, traiter rapidement de cette question si ce n'était les différentes obligations que vous avez signalées vous-même, Monsieur le Président, et auxquelles les membres du Conseil ont à faire face cet après-midi en différents endroits. Je ne crois pas qu'il faille donner l'occasion au Conseil d'ouvrir un débat aussi sérieux pour ensuite réserver à ce débat une fin qui ne soit pas au niveau du Conseil, étant donné, je le rappelle, l'importance du sujet. C'est pour cela que ma délégation souhaite vivement que vous envisagiez le problème sous cet angle et que vous preniez une décision qui permette que l'on discute à fond de cette question demain matin à 10 h 30, comme l'ont déjà suggéré plusieurs de mes collègues. Nous aurons alors eu suffisamment de temps les uns et les autres pour nous consulter sur différents points de ce problème, qui, pour nous, est très sérieux et a une importance majeure.

146. J'espère que vous voudrez bien tenir compte de ces différentes considérations pour reporter l'examen de ce point à demain 10 h 30.

147. M. SEYDOUX (France): Nous nous trouvons dans une situation un peu délicate, ce qui est souvent le cas lorsque le Conseil de sécurité est appelé à se réunir pendant une session de l'Assemblée générale.

148. Je voudrais simplement rappeler que la demande de convocation de cette session a été présentée par le représentant de la République démocratique du Congo qui, d'après ce qu'on vient de nous dire, accepterait que la séance prévue pour cet après-midi soit reportée à demain. Cette requête a été appuyée par nos collègues africains, et il me semble que, les choses se présentant ainsi, il nous est difficile d'insister davantage pour que la seconde séance ait lieu cet après-midi, puisque cela ne convient pas à un certain nombre de nos collègues.

149. With regard to our future work and the question of deciding whether we should meet tomorrow morning or tomorrow afternoon, the President has told us that he has convened the Security Council tomorrow at 10.30 a.m. for a debate which promises to be important and that, in fact, the only solution appeared to him to be to hold the meeting planned for this afternoon tomorrow afternoon. The item now before us would be taken up instead of, or after, the scheduled debate on the admission of new States.

150. As that was a decision by the President, I am naturally inclined to abide by it and to agree if a majority of my colleagues support it.

151. The PRESIDENT: If no other member of the Council wishes to speak on this matter, I would wish to make my comment. I said previously that, in exercise of the authority which I must exercise, I had called two meetings of the Council for tomorrow. I did so after consultation with my colleagues. I think it is an important principle that when a meeting of the Council is called on a matter said to be urgent, the meeting should be convened without delay except when there is a special or overriding reason to the contrary.

152. This is an important principle to which I have had occasion to refer in the past. It was for that reason that, after consultation, I called a meeting of the Council to deal with the complaint of Israel tomorrow morning. Having taken that decision after consultation, and after consideration of all factors in the matter, I feel that it must stand.

153. We also have a meeting called, for some days now, for tomorrow afternoon to deal with the question of the admission of new Members. This too is a matter in which other people are concerned, and the representatives of the two applicants have come many thousands of miles for this occasion. I do not think that the discussion tomorrow afternoon need take any length of time. It is a debate which would not be expected to last for long. Therefore, having heard the views of a number of members who wish the present debate not to be continued this afternoon, my feeling is that the decision should be that we should proceed, immediately after we have dealt with the matter of new Members tomorrow, to continue the debate which we postponed from today.

154. Since this is a matter which I think lies within my discretion, I will so direct and I would hope that members would understand that the decision I take is one which is taken in my best judgement after hearing the views expressed and having consulted with members previously on the two meetings fixed for tomorrow.

The meeting rose at 1.45 p.m.

149. Quant à la suite de nos travaux, à la question de savoir si nous devons nous réunir demain matin ou demain après-midi, le Président nous a dit avoir convoqué le Conseil de sécurité demain à 10 h 30 pour un débat qui s'annonce important, et qu'en définitive la seule solution lui paraissait être de tenir la séance prévue pour cet après-midi demain après-midi. La question dont nous nous occupons actuellement serait examinée soit à la place de, soit après, le débat qui doit avoir lieu sur l'admission de nouveaux Etats.

150. Comme il s'agit là d'une décision présidentielle, je suis naturellement enclin à la respecter et à me déclarer d'accord si la majorité de mes collègues estiment qu'il doit bien en être ainsi.

151. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun autre membre du Conseil ne demande la parole à ce sujet, je désire faire une observation personnelle. J'ai dit auparavant que dans l'exercice de l'autorité dont je suis investi, j'ai convoqué deux réunions du Conseil pour demain. Je l'ai fait après consultation avec mes collègues. J'estime que c'est un principe important que lorsqu'une réunion du Conseil est convoquée sur une question considérée comme urgente cette séance se réunisse sans retard à moins qu'il n'y ait une raison particulière ou primordiale de l'ajourner.

152. C'est un important principe dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Voilà pourquoi, après consultation, j'ai convoqué une réunion du Conseil pour traiter de la plainte d'Israël demain matin. Ayant pris cette décision après des consultations et après avoir pesé tous les facteurs pertinents, j'estime qu'elle doit être maintenue.

153. Nous avons également, depuis quelques jours déjà, prévu une réunion demain après-midi pour traiter de la question de l'admission de nouveaux membres. Il s'agit également d'une question qui intéresse d'autres personnes, et les représentants des deux pays candidats ont couvert des milliers de kilomètres pour être présents à cette occasion. Je ne pense pas que la discussion de demain après-midi dure bien longtemps. C'est un débat qui sera sans doute bref. En conséquence, après avoir entendu l'opinion d'un certain nombre de membres qui ne souhaitent pas voir la discussion se poursuivre cet après-midi, j'estime qu'il convient de décider que le débat que nous ajournons aujourd'hui se poursuive demain immédiatement après que nous ayons traité de la question des nouveaux membres.

154. Comme la question relève à mon avis de ma compétence, j'en décide ainsi et j'espère que les membres comprendront que ma décision correspond à ce qui me semble être la meilleure solution après avoir entendu les opinions exprimées et du fait que j'avais auparavant consulté les membres du Conseil au sujet des deux réunions prévues pour demain.

La séance est levée à 13 h 45.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.